
Rapport d'Orientations Budgétaires

2023



Edito

Le 6ème rapport du GIEC rappelle que la fenêtre pour éviter les pires effets de la crise climatique est désormais extrêmement étroite, mais que l'on peut encore s'y faufiler. Dans tous les scénarios étudiés, avoir une chance de limiter le réchauffement à moins de 2 degrés supplémentaires « implique des réductions de gaz à effet de serre rapides, profondes et la plupart du temps immédiates dans tous les secteurs ».

Grenoble a toujours été au rendez-vous des grands défis. Notre territoire a un temps d'avance, et une éthique qui lui fait mesurer sa responsabilité non seulement locale mais aussi internationale. Contribuer à la hauteur de nos moyens à ce grand défi de l'humanité du XXIème siècle est donc naturel.

Nous mesurons aussi que ce défi est conjoint à celui de vivre bien sur notre territoire, de sécuriser notre avenir et conserver l'espoir dans l'avenir. S'adapter au changement climatique va de pair avec la lutte contre le dérèglement climatique. Et lutter contre le dérèglement climatique améliore notre vie quotidienne, notre santé, la vie en période de canicule, l'alimentation plus saine, et augmente notre autonomie face aux crises inéluctables à venir (énergie, alimentation). Nous sommes conscients également de la recherche de sens de plus en plus prégnante dans notre société.

Les transitions qui s'annoncent nécessitent des investissements massifs et des réorientations profondes de nos modes de vie, de consommation, de production et un renforcement de nos efforts de solidarité, parce que les plus fragiles sont les plus exposés aux crises successives que nous connaissons, qu'elles soient climatique, sanitaire ou énergétique. Elles doivent être planifiées, organisées, impulsées par la puissance publique à une vitesse et une ampleur autrement plus importantes que celles que nous avons connues par le passé. Il est temps de ne plus uniquement « accompagner » le changement lorsque des tensions se font jour, mais bien de mettre en œuvre cette transition de manière à ce que les dimensions sociale, environnementale et démocratique soient étroitement imbriquées.

C'est cette vision systémique et cet équilibre qui nous ont permis de devenir la Capitale Verte de l'Europe 2022. C'est cette cohérence qui guide nos décisions stratégiques et financières :

- La crise climatique nous impose d'amplifier les investissements de transition visant à réduire notre dépendance énergétique, préfigurer la ville de demain, adapter nos espaces publics: rénovation urbaine des quartiers de la Villeneuve et du Village olympique, rénovation des écoles et des gymnases ; transformation des espaces publics, des cours d'écoles, des places aux enfants pour favoriser la rencontre, l'égalité, l'accès à la nature ; construction de logements sociaux de qualité, favorables à la santé ; ...
- Malgré les difficultés liées à une crise énergétique et une inflation historiquement forte, la majorité municipale choisit de réaffirmer l'importance des services publics locaux comme amortisseurs des crises. Ainsi la Ville et son CCAS, engageront des moyens supplémentaires pour renforcer les équipes en tension, et poursuivre la dé-précarisation des agents,
- Les moins aisés sont les plus vulnérables aux effets des crises climatiques alors que leurs émissions sont bien moindres. L'action municipale permet de redistribuer des richesses et nous devons accentuer les mesures de justice sociale: renforcement des dispositifs de lutte contre la précarité énergétique, révision des seuils de déclenchement des aides sociales personnalisées, gratuites et tarification encore plus solidaire.

Les deux années de crise sanitaire et la crise énergétique que nous connaissons actuellement nous ont fait entrer dans une nouvelle ère, qui demande un changement de stratégie en matière de ressources. Depuis 2014, nous avons porté toutes nos politiques par redirection des moyens de la collectivité sans mobiliser le levier fiscal. Nous ouvrons aujourd'hui une nouvelle étape, d'amplification, dans le choix de l'action et de la justice sociale porté depuis 9 ans. Cela nous amène aujourd'hui à engager un effort de solidarité par une augmentation importante du taux de la taxe foncière de 25 %. Pour les propriétaires résidents, cette hausse sera inférieure à l'économie réalisée par la suppression de la taxe d'habitation et redevance audiovisuelle par le gouvernement depuis 2018.

Si de façon générale, la situation financière des propriétaires est meilleure que celle des locataires à Grenoble selon l'INSEE, ceci n'exclut pas des situations possibles de propriétaires à bas revenus. Ainsi un dispositif d'accompagnement des propriétaires modestes sera mis en place au CCAS de Grenoble. De même, les bailleurs sociaux se verront accompagnés par une nouvelle aide à la pierre prioritairement orientée vers la rénovation thermique du parc de logements sociaux.

Nos orientations budgétaires sont guidées par la nécessité d'amplifier des investissements de transitions et le renforcer les mesures de justice sociale. La nouvelle ère qui s'engage sur fond de crises climatique, géopolitique et sociale nous l'impose.

Vincent Fristot

Eric Piolle

Table des matières

I. Edito.....	2
Table des matières.....	4
II. Introduction :.....	6
III. Contexte du budget 2023.....	11
A. Contexte général.....	11
Les impacts sur l'économie française.....	11
Impacts pour les finances publiques.....	13
B. Adoption du projet de finances pour 2023 (PLF 2023) selon l'article 49.3 et report de l'adoption du projet de Loi de Programmation des Finances Publiques 2023-2027 (PLPFP 2023-2027) :.....	15
Les principales mesures de la loi de finances 2023 concernant les collectivités.....	15
Les principales mesures fiscales prévues par la loi de finances 2023.....	17
C. Le contexte budgétaire Grenoblois.....	19
Impact de la baisse des dotations sur le budget de la ville et mise en place du plan de sauvegarde.....	19
Des efforts budgétaires importants réalisés sur le mandat précédent dans le cadre du plan de sauvegarde.....	20
Les impacts de l'inflation et de la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires.....	21
Des marges de manœuvre limitées.....	24
IV. Un budget tremplin pour accélérer les transitions :.....	25
A. Ville solidaire.....	25
Des mesures de justice sociale ambitieuses.....	25
La ville s'engage dans une approche transversale et partenariale.....	27
B. Ville émancipatrice.....	28
Écoles : s'éveiller, s'émanciper et s'épanouir.....	28
Du sport pour tous et toutes, au quotidien, partout et à tout moment de la vie.....	28
Cultures : hospitalité et transitions au coeur d'un service public pour toutes et tous.....	30
La relation citoyenne et l'engagement des habitants.....	31
Une ville d'éducation populaire.....	32
Une ville de résistance, hospitalière, porteuse des valeurs de paix.....	32
C. Ville résiliente.....	33
Une ville favorable à la santé.....	33
Gestion sobre des ressources et du patrimoine.....	34
Espaces publics, végétalisation et déploiement des projets urbains.....	35
D. Ressources.....	42
Développer des outils et des services numériques performants au service des grenoblois.....	43

V.	Une hausse des taux communaux de fiscalité locale de 25%:.....	45
VI.	Prévisions budgétaires pour 2023 :.....	50
A.	Le budget de fonctionnement 2023 : Budget principal.....	50
	Grands équilibres.....	50
	Prospective financière 2023-2026.....	50
	Recettes de fonctionnement :.....	51
	Dépenses de fonctionnement :.....	53
	La planification des investissements et le budget d'investissement 2023 (Budget principal):.....	55
B.	Budgets annexes et Régie Lumière.....	57
	Budget annexe Selfs.....	57
	Budget Annexe Cuisine Centrale.....	57
	Budget Annexe Activités économiques.....	58
	Budget Annexe Locaux culturels.....	58
	Budget Annexe Mistral- Eaux Claires.....	59
	Régie Lumière.....	59
VII.	Annexes :.....	60
A.	Structure des effectifs (année 2021).....	60
	Répartition par statut et catégorie des agents sur un emploi permanent (effectifs présents au 31/12/2021).....	60
	Répartition par catégorie et directions générales des agents sur un emploi permanent (effectifs présents au 31/12/2021).....	60
	Répartition des effectifs gérés au 31/12/2021.....	61
	Durée du travail (Année 2021).....	61
	Répartition des temps de travail (Année 2021).....	62
	Détails des temps partiels et des temps non complets (Année 2021).....	62
	Rémunérations année 2021.....	63
B.	Éléments relatifs à la dette du Budget principal – orientations 2023.....	63
C.	Etat des autorisations de programme et crédits de paiement :.....	66
D.	Etat des indemnités versées aux élu-es (art. L 5211-11-12-1 du CGCT) 2022.....	67

Introduction :

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le débat d'orientations budgétaires est organisé dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif. Il a pour objectif de proposer au Conseil municipal les grandes orientations politiques, et leurs traductions financières, qui seront mises en œuvre dans les années à venir. C'est un point de rendez-vous, de débat collectif, transparent, à vocation constructive, autour des moyens consacrés à l'ambition politique de la municipalité.

Dans un contexte de crises multiples, d'incertitudes économiques et d'absence de lisibilité politique dans le Projet de Loi de finances, la majorité municipale avait choisi, en novembre dernier, de repousser l'examen de son rapport d'orientation budgétaire à une date postérieure à l'adoption du projet de loi de finance pour l'année 2023.

Cependant, dans un souci de transparence, elle avait choisi de construire et partager plusieurs scénarios anticipant des mesures qui pourraient être proposées par le gouvernement, et de faire des propositions visant à amplifier et accélérer la transition sociale et environnementale nécessaire pour construire un avenir vivable et durable aux Grenoblois et Grenobloises. Ces scénarios visaient à illustrer les liens directs entre choix de politique nationale et action locale.

Pour rappel, les points communs à ces trois scénarios étaient les suivants :

- Hausse de la fiscalité locale (taxe sur le foncier bâti), destinée à amplifier les investissements de transition, maintenir les services publics locaux largement menacés par la conjoncture et renforcer les mesures de justice sociale que les politiques gouvernementales fragilisent.
- Un plan de sobriété énergétique visant à augmenter significativement les mesures d'économie d'énergie mises en place ces dernières années.

Les hypothèses qui les différençaient portaient sur le cadre national qui est maintenant fixé par la Loi de finances adoptée pour 2023.

- Ainsi, la mise en place du « contrat de défiance », a été abandonnée grâce à la mobilisation des associations d'élu-es et des parlementaires. Le scénario 1, qui impliquait une très forte réduction du service public pour rentrer dans le plafond des dépenses imposé par la loi (réduction nécessaire des dépenses de fonctionnement de 10.3 M€ sur le mandat dont 8M€ dès l'année 2023) n'est plus d'actualité.
- Par contre, le scénario 3, qui faisait l'hypothèse d'une réelle ambition de l'Etat de s'appuyer sur les collectivités locales pour transformer le territoire n'est pas non plus d'actualité. Pour rappel, ce scénario s'appuyait sur la mise en place d'un bouclier énergie, la compensation totale de l'augmentation du point d'indice et un fonds vert de 5Mds€ par an. Si l'État a reconduit le filet de sécurité et mis en place un amortisseur partiel « électricité », l'augmentation du point d'indice est à la seule charge des communes, et les modalités d'attribution du fonds vert (doté de 2Mds€ pour 2023) ne sont pas connues.
- Reste le scénario 2, qui pour faire face à l'insuffisance de l'action de l'État, répondre à l'ambition d'accélérer les investissements de transition et d'amplifier les mesures de justice sociales, conduisait à une augmentation du taux communal de taxe foncière de 25 %.

Le budget 2023 est un budget tremplin: il vient donner les moyens à la Ville d'accélérer investissements de transition, renforcer les mesures de justice sociale, renforcer un service public

particulièrement fragilisé par les orientations politiques nationales. C'est un budget d'avenir et d'action qui vient répondre aux défis environnementaux et aux inégalités. Il s'appuie sur 4 piliers :

Accélérer les investissements de transition

Crise climatique, effondrement de la biodiversité, épuisement des ressources... face à la multitude des risques, notre territoire doit se transformer et s'organiser afin de continuer à être en capacité de répondre aux besoins essentiels des citoyens en conservant ses fonctions essentielles, sa cohésion, son identité. Le plan pluriannuel d'investissement est ainsi revu à la hausse pour atteindre 260M€ de 2023 à 2027 soit une augmentation de près de 20 % par rapport à la précédente programmation.

Les 4 volets pour préfigurer la ville de demain :

- **Le projet d'éco-quartier populaire de la Villeneuve et du Village Olympique, préfigure la Ville de demain**, avec un objectif de neutralité carbone en 2050. Il vise à refaire la ville sur la ville, à améliorer les conditions de vie quotidienne en minimisant l'imperméabilisation des sols, favorisant le réemploi du bâti existant, préservant les ressources naturelles, réduisant les besoins en énergie, favorisant l'accès à l'eau.

Il comprend de nombreux projets : réhabilitation du Patio, réhabilitation du pôle enfance des Trembles, réhabilitation du gymnase de La Rampe, rénovation de la bibliothèque de l'Arlequin, requalification des espaces publics, réhabilitations des logements sociaux et des copropriétés, construction de l'équipement polyvalent Secteur 6 (avec la création d'un pôle santé petite enfance en rez-de-chaussée notamment), lac baignable, ... Il comprend aussi un projet de conciergerie, de ferme urbaine, de tiers lieux portés par des collectifs citoyens tel que celui de la Halle Iris qui vise à accueillir des projets autour du bien-être, du soin et de l'accès à l'eau en lien avec le lac.

- **Des travaux destinés à réduire les consommations d'énergie dans les bâtiments de la ville demain par des rénovations thermiques, la rationalisation des usages**
 - Dans les écoles et des crèches pour grandir et apprendre dans des bâtiments sobres et frais avec la construction d'une nouvelle école dans le quartier Flaubert, extension et rénovation thermique des bâtiments de l'école Grand Châtelet, rénovation de l'école Jules Verne et de la crèche Ilot Marmots, réhabilitations thermiques des écoles Malherbe et Buisson, travaux sur les bâtiments de l'école Houille Blanche et sur son restaurant scolaire
 - Des gymnases et des locaux administratifs plus sobres et confortables avec la rénovation thermique de deux gymnases Jouhaux et Malherbe, la poursuite des travaux d'amélioration et confort énergétique au centre communal Camille Claudel et le renforcement de l'enveloppe destinée à permettre des travaux d'amélioration des performances énergétiques
 - La poursuite des mutualisations de locaux et des usages
- **Un réseau des bibliothèques grenobloises renforcé au cœur de la ville et des quartiers**

Initié en 2017 et relancé en 2022 suite à la pandémie de Covid-19, le Plan Lecture a pour objectif de valoriser la diversité des bibliothèques du réseau et de leurs offres au public, et de les faire évoluer pour répondre aux attentes des publics actuels et les ouvrir sur la ville et sur de nouveaux publics. Il comprend :

La création d'une Grande bibliothèque à Chavant, composée de la bibliothèque d'étude et du patrimoine et d'un nouvel équipement de lecture publique, le déménagement de la bibliothèque Centre-Ville/Jardin de ville et d'une partie des effectifs de la bibliothèque Kateb Yacine vers le nouvel équipement à Chavant, le déménagement de la bibliothèque municipale internationale située dans la cité scolaire internationale dans le bâtiment de l'actuelle bibliothèque Jardin de ville, l'évolution de la bibliothèque Kateb Yacine à Grand'Place, la rénovation de la bibliothèque Saint-Bruno, une réflexion en cours sur le projet de la bibliothèque Eaux-Claires Mistral, l'ouverture de la bibliothèque Arlequin sur le parc, l'amélioration des espaces d'accueil des bibliothèques Abbaye-les-Bains, Alliance et Teisseire-Malherbe et des relais lecture

- **Des projets favorables à la santé**

- Poursuite des projets de végétalisation avec de nouvelles plantations d'arbres, la poursuite du dispositif végétalise ta ville », l'aménagement d'un nouveau parc de 2ha sur la Grande Esplanade
- La sécurisation et l'entretien du site de La Bastille pour en faire un lieu privilégié d'accès à la nature
- Des mesures visant à améliorer la qualité de l'air avec la poursuite du renouvellement de la flotte de véhicules pour être compatible avec la Zone à Faible Emission et l'aide aux particuliers pour le renouvellement de leur ancien appareil de chauffage au bois
- Des fonds de concours pour abonder les projets métropolitains de voirie favorisant les alternatives à la voiture avec notamment les chronos-vélos sur les cours Jean Perrot et Berriat, le réaménagement de l'avenue Jeanne D'Arc, et la réfection des places Allende et place de Metz
- Des projets d'urbanisme favorable à la santé avec l'utilisation de matériaux nobles. Après le Haut-Bois d'Actis, plus haut immeuble en bois construit en zone sismique finalisé l'année dernière, la construction des immeubles Emma et Elisa, de terre, de paille et de bois, commencera en 2023.

Renforcer les mesures de justice sociale pour « sécuriser le changement pour tous »

Le changement climatique aggrave les inégalités sociales, de santé notamment. C'est un fait qui a été constaté dès 2013 par l'Institut national de veille sanitaire (InVs) lors son étude sur la mortalité induite par la canicule.

ATD quart monde le souligne : « Vivre dans la pauvreté ou l'extrême pauvreté, c'est avant tout être privé de la possibilité de faire des choix. C'est être forcé de vivre dans des lieux insalubres, à l'étroit, ou même sans domicile. C'est être forcé de ne pas pouvoir opter pour une alimentation plus saine, pour des déplacements et des moyens de transport ou de chauffage qui respecte l'environnement »

Ainsi l'action de la ville en matière de lutte contre le changement climatique s'accompagnera de mesure de justice sociale et de redistribution destinés à garantir toutes les sécurités. La Ville de Grenoble poursuivra la hausse de sa subvention au CCAS, pour parer aux hausses d'indices qui s'appliquent également à ses agent-es et afin de lui permettre de poursuivre ses trois actions sociales principales : accueil et soutien des personnes âgées fragiles, accueil et émancipation de la petite enfance et lutte contre la précarité et la pauvreté.

[Amplifier de la tarification solidaire des services publics municipaux, et des gratuités ciblées](#)

Le service public dans son ensemble est l'un des moyens les plus efficaces pour produire des effets de redistribution et de réduction des inégalités. Il s'agit de réduire les barrières tarifaires dans l'accès au service public municipal, de lutter activement contre le non-recours aux droits, qui touche les plus défavorisé-es et de leur transférer des ressources par la réduction des tarifs ou la gratuité. Par exemple : renforcement de la progressivité de la tarification solidaire de la restauration scolaire, gratuités ciblées sur les mobilités.

[Élargissement des aides sociales du CCAS](#)

La Ville via son CCAS joue un rôle de redistribution de revenus avec l'aide sociale facultative calculée sur le reste pour vivre. Ces aides facultatives concourent à plusieurs objectifs, en fonction de la situation des ménages : soutenir les ménages en grande difficulté, apporter des moyens de subsistance, éviter l'aggravation des situations de précarité et favoriser le maintien dans le logement, soutenir les dynamiques de sortie de pauvreté et favoriser le recours et l'accès aux droits.

Pour faire face à l'augmentation de la précarité et redistribuer vers les plus défavorisés, la Ville et le CCAS dégagent des moyens supplémentaires pour renforcer ce dispositif d'aide sociale. Le relèvement du seuil de reste pour vivre pris en compte dans l'attribution des aides sociales facultatives du CCAS permettra de prendre en compte les impacts du contexte inflationniste sur les ménages les plus pauvres et donc de soutenir davantage de grenoblois-es pour faire face aux difficultés qu'ils rencontrent et qui pourraient les faire basculer ou les ancrer dans une situation de pauvreté.

[Renforcement des mesures de lutte contre la précarité](#)

Le renforcement des mesures contre la précarité énergétique, à travers la Plateforme de lutte contre la précarité énergétique du CCAS, constitue également une politique forte qui s'inscrit dans un double contexte de précarisation globale et de hausse des prix de l'énergie. Le Pôle Inclusion Financière met en œuvre un Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie dont les actions portent sur le repérage des ménages en difficultés face à leurs consommations et dépenses d'énergie, la réalisation à domicile de diagnostics sociotechniques visant notamment à analyser les consommations et les usages, délivrer des conseils et installer du matériel économe ainsi que l'accompagnement renforcé de ces ménages sur les questions de logement et d'énergie (accompagnement budgétaire, soutien au montage de dossiers de financement de travaux, lien avec les questions de non décence, médiation avec les bailleurs, etc.). Ces actions reposent sur un partenariat étroit avec de nombreux acteurs du territoire (Département, CAF, Métropole, GEG, CCIAG, ADIL, bailleurs sociaux, etc.). Il s'agit de soutenir l'atteinte d'un objectif ambitieux (triplement en 3 ans) du nombre de ménages en difficultés repérés et accompagnés dans ce cadre.

A noter que l'hébergement d'urgence et l'hébergement alternatif constituent également des axes de travail majeurs pour le CCAS. Outre son activité d'opérateur d'hébergement (Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, Intermédiation Locative, etc.) et le financement direct de 230 à 250 places d'accueil, en 2023, le CCAS, en partenariat avec la Fondation Georges Boissel accueillera dans des conditions dignes, au sein d'un dispositif d'Accueil de Nuit, les femmes et enfants qui n'ont pas pu accéder à un hébergement d'urgence. A travers un programme innovant et grâce au soutien de la DIHAL, le CCAS déploie également des lieux d'habitat collectif innovants pour des personnes en situation de grande marginalité et leurs animaux.

[Expérimentations autour de la solidarité et la participation](#)

Dans la tradition d'innovation sociale grenobloise (1ère mutuelle des gantiers en 1803) la Ville souhaite expérimenter de nouveaux champs dans lesquels l'approche mutualiste pourrait

renforcer la solidarité sur le territoire et apporter des réponses aux défis de l'anthropocène. Par exemple : l'expérimentation d'une sécurité sociale alimentaire.

Renforcer le service public

Malgré le plan de frugalité mis en œuvre, le filet de sécurité et l'amortisseur « électricité », la flambée des prix de l'énergie et des denrées alimentaires notamment est estimée à plus de 6M€, à laquelle s'ajoute l'augmentation générale des agents de la fonction publique décidée par le gouvernement en juin dernier (6M€ en année pleine).

Dans ce contexte, la Ville a choisi non seulement de maintenir mais d'engager des moyens supplémentaires dans les services publics municipaux qui ont le plus fort effet de redistribution et de réduction des inégalités.

Ainsi, en plus du renforcement des dispositifs, la ville va augmenter sa subvention au CCAS pour lui permettre de continuer son action auprès des plus fragiles, des plus précaires (pérennisation de la subvention exceptionnelle 2022, contribution à l'inflation et à l'augmentation de la masse salariale pour 2,4M€), poursuivre la déprécarisation des agents intervenant dans le périscolaire et renforcer les équipes en tension.

Accompagner les propriétaires les moins aisés

La taxe foncière est payée par les propriétaires fonciers, qu'il s'agisse de particuliers (bailleurs ou résidents), de bailleurs sociaux ou de propriétaires de locaux professionnels industriels ou commerciaux.

Si l'analyse du revenu disponible 2019 par unité de consommation et par décile sur Grenoble montre que les propriétaires, ont un revenu disponible entre 50 et 80% plus élevé que les locataires ceci n'exclut pas des situations possibles de propriétaires modestes. Les propriétaires modestes pourront être soutenus par les dispositifs d'aide du CCAS de Grenoble.

Par ailleurs, les bailleurs sociaux se verront accompagnés par une nouvelle dotation d'aide à la pierre destinée prioritairement à la rénovation thermique du parc de logements sociaux.

Contexte du budget 2023

Contexte général

Après une année 2021 marquée par une forte reprise, l'économie mondiale est en net ralentissement depuis plusieurs trimestres. Cette décélération est particulièrement forte en Europe où l'activité a stagné au quatrième trimestre 2022. En revanche, les prévisions anticipent un recul de l'activité économique mondiale début d'année 2023.

Ce ralentissement est accompagné, dans les économies occidentales par des niveaux d'inflation élevés. L'Europe est particulièrement exposée aux conséquences de la guerre en Ukraine, s'agissant notamment des prix du gaz et de l'électricité. Cette hausse des prix de l'énergie, auxquels pourraient s'ajouter de potentiels problèmes d'approvisionnements énergétiques en cas d'hiver froid, pourrait fortement peser sur la production industrielle durant l'hiver.

La plupart des gouvernements ont pris des mesures budgétaires visant à limiter les hausses de prix ou à soutenir les revenus des ménages. Cependant ces mesures n'ont pas totalement réussi à neutraliser l'impact sur le pouvoir d'achat et la consommation des ménages.

Parallèlement, pour contenir cette inflation, les principales banques centrales ont resserré leurs politiques monétaires et procédé à des hausses successives de leurs taux directeurs. L'augmentation du coût du crédit a un effet sur l'investissement des ménages et des entreprises. Le marché de l'immobilier apparaît particulièrement exposé à la hausse des taux et montre des premiers signes de retournement.

Les impacts sur l'économie française

En France, la croissance du PIB est anticipée à +2,5 % pour 2022 après +6,8 % en 2021 et montre des signes de ralentissement sur le 4^{ème} trimestre.

Dans un contexte de prix élevés, de craintes sur les approvisionnements en énergie, et la persistance d'importantes contraintes sur la production, la production industrielle et la consommation des ménages sont en net recul sur la fin de l'année 2022.

L'inflation se maintient à 6,2 % sur un an en novembre et atteindrait environ 7 % cet hiver, puis refluerait au printemps. Cette hausse des prix est la plus importante enregistrée depuis le milieu des années 1980.

La hausse des prix de l'énergie, amorcée en 2021, s'est renforcée en 2022 du fait d'importantes contraintes d'offre. Ces tensions inflationnistes se sont alors élargies à l'ensemble des autres postes de consommation, notamment alimentaires, compte tenu de la hausse des prix de production. Ainsi, la hausse des prix de l'alimentation atteindrait environ 13 % en fin d'année.

En revanche, la fin d'année 2022 a été marquée par une relative détente des cours de l'énergie et de certaines matières premières et un ralentissement de certains prix de production. Cependant, la détente des prix de l'énergie est moins nette que dans les autres pays de la zone euro avec la diminution de la ristourne sur les prix à la pompe.

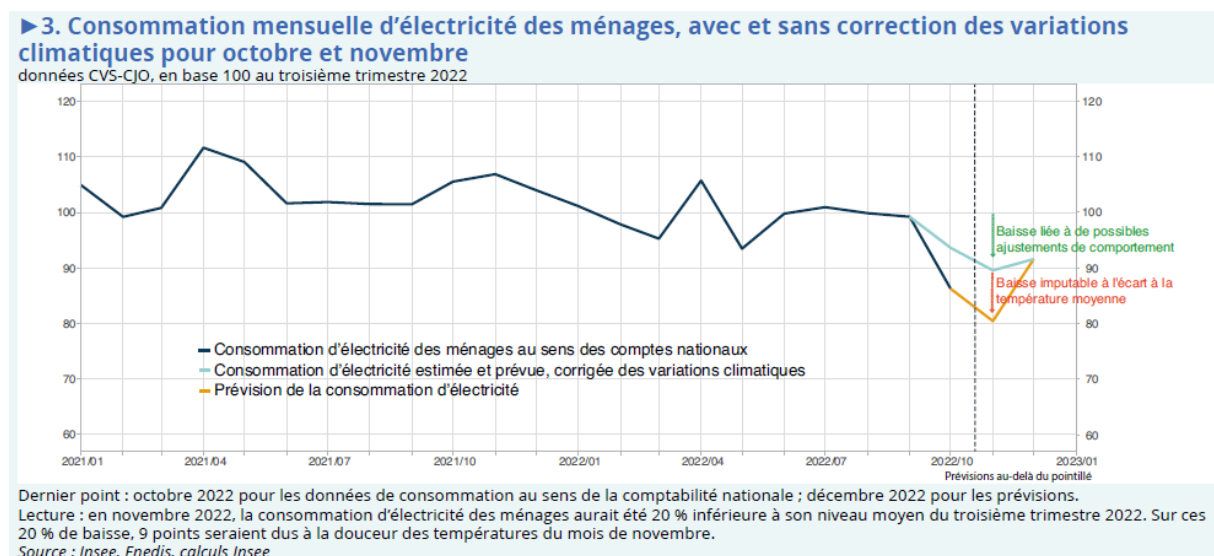
Sur l'ensemble de l'année 2022, le pouvoir d'achat global serait quasi stable (-0,1%). En effet, après une forte baisse enregistrée sur le premier semestre, le pouvoir d'achat des ménages a augmenté

de 0,9 % à partir de juillet, sous l'effet de la hausse du SMIC, de la revalorisation des pensions de retraite et des prestations familiales, le versement d'une aide exceptionnelle de rentrée aux ménages modestes, la revalorisation du point d'indice dans la fonction publique, de la suppression de la redevance TV, la poursuite de la réduction de la taxe d'habitation et la mise en place du chèque énergie.

Le marché de l'emploi est resté dynamique et les entreprises font toujours état de difficultés de recrutement avec un taux de chômage qui s'est maintenu à un bas niveau (7,3 % au 3^{ème} trimestre). En 2022, le salaire moyen augmenterait de 5,6 % dans le secteur privé et de 4,1 % dans les administrations publiques, après +2,2 % en 2021.

La hausse du salaire moyen reste très inférieure à l'inflation. Dans ce contexte, les ménages ont été contraints de réduire leurs consommations d'énergie et limiter leurs dépenses en produits alimentaires.

Ainsi, la consommation des ménages enregistre un recul de 14 % en octobre par rapport au niveau moyen observé au troisième trimestre. En particulier, la baisse des consommations d'électricité résidentielle atteindrait 20% en novembre. Cette contraction est liée à la fois aux conditions météorologiques clémentes d'octobre-novembre mais aussi du fait de comportements de sobriété, en partie spontanés, en partie liés à la hausse des prix.



Une étude du Conseil d'Analyse Economique (CAE), de juillet 2022 montre que le retour de l'inflation a entraîné une augmentation récente de la part des ménages présentant un compte courant négatif, et en particulier au niveau des ménages les plus modestes. Ces ménages modestes ont complètement utilisé leur surcroît d'épargne de la période Covid et ont été contraint de réduire leurs dépenses pour faire face à la hausse des prix. Les ménages particulièrement dépendants à l'essence et financièrement contraints ont été obligés d'ajuster les autres postes de consommation pour maintenir un budget constant.

Cette étude montre également que le niveau d'épargne des ménages les plus aisés reste très élevé. Enfin, les plus gros consommateurs d'essence sont aussi des ménages parmi les plus aisés. La remise de 18 centimes sur le prix à la pompe a donc un caractère régressif. Elle a bénéficié deux fois plus au dernier décile (environ 18,50 euros) qu'au premier décile (9,50 euros).

Pour 2023, la croissance du PIB devrait rester positive mais modeste (+0,4 %) du fait d'une inflation élevée portée par la hausse des prix de l'énergie, malgré le redémarrage de plusieurs réacteurs

nucléaires. La consommation des ménages et l'investissement resteraient faibles compte tenu de l'inflation et de la hausse des taux d'intérêts.

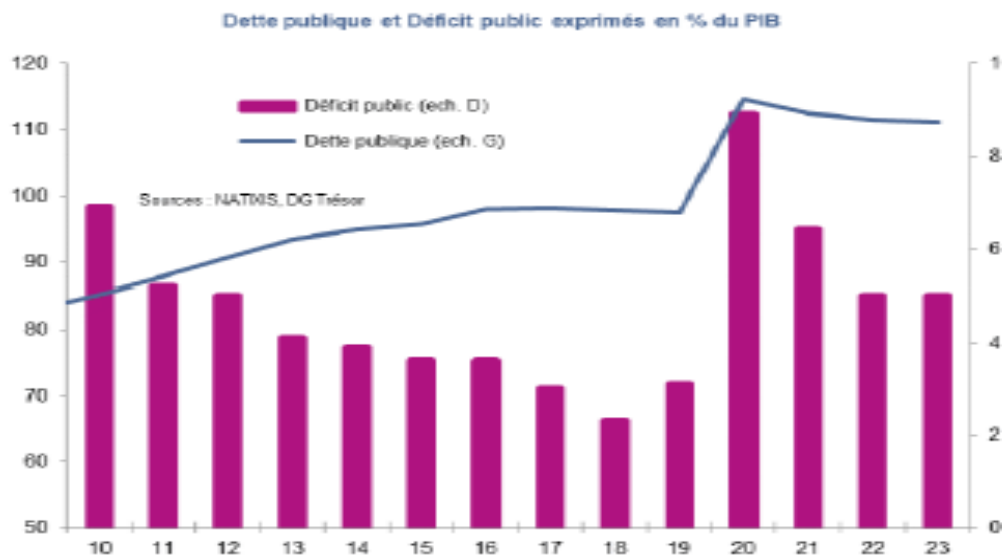
Ainsi l'inflation resterait à un niveau élevé début 2023 (7%), puis pourrait refluer progressivement, à partir de mars 2023, jusqu'à environ +5,5 % en juin. Dans ce contexte, le pouvoir d'achat se replierait de -1,2 % au premier trimestre puis -0,5 % au deuxième trimestre. L'emploi salarié poursuivrait sa progression sur le premier trimestre avant de se stabiliser. Le taux de chômage se maintiendrait autour de 7,3 % jusque mi-2023. Au premier semestre 2023, la dynamique des salaires se poursuivrait du fait des négociations salariales et par de nouvelles revalorisations du Smic, sans toutefois compenser la hausse des prix. Au premier semestre 2023, la consommation des ménages serait faiblement dynamique (+0,4 % prévu au premier trimestre puis +0,2 % au deuxième). La consommation de gaz et d'électricité rebondirait malgré la hausse des tarifs réglementés programmée pour début 2023, mais serait tempérée par des comportements de modération.

Enfin, les entreprises et les collectivités locales pourraient aussi limiter leurs investissements face à la hausse des coûts et la remontée des taux d'intérêt.

Impacts pour les finances publiques

En réponse à la crise sanitaire, le gouvernement et les collectivités locales ont mis en œuvre d'importantes mesures de soutien en direction des entreprises et des ménages, ce qui s'est traduit par une progression importante de la dette publique, celle-ci atteignant 112,8% du PIB en 2021 avant de redescendre à 111,5% en 2022.

D'après le projet de loi de finances pour 2023, le déficit public devrait atteindre 5% du PIB en 2022 (après 6,4 % en 2021) et se stabiliser à ce niveau en 2023, malgré la mobilisation des finances publiques pour protéger les ménages et les entreprises contre la crise énergétique.

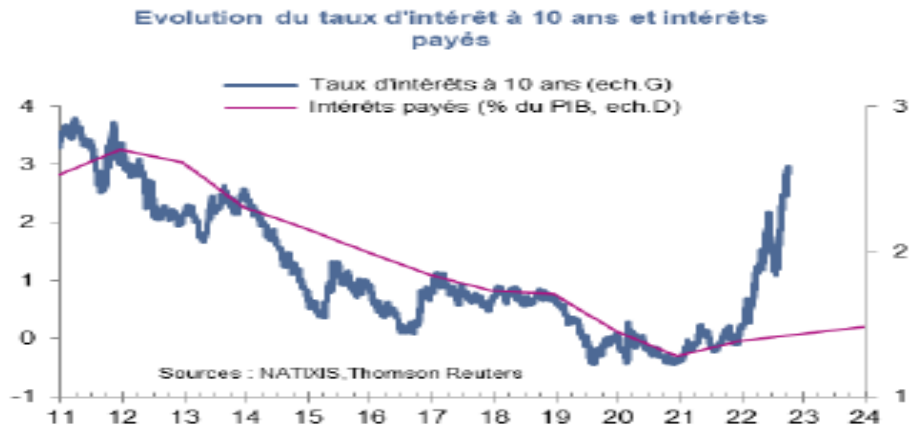


Le PLF 2023 prévoit une baisse de 1,5 % des dépenses publiques, principalement liée à la forte diminution des mesures de soutien d'urgence pour faire face aux conséquences économiques de la pandémie.

		2021	2022p	2023p	2024p	2025p	2026p	2027p
Solde public	% du PIB	-6,5	-5	-5	-4,5	-4	-3,4	-2,9
Dettes publiques	% du PIB	112,8	111,5	111,2	111,3	111,7	111,6	110,9
Taux de dépense publique	% du PIB	58,4	57,6	56,6	56,6	55	54,3	53,8
Croissance en volume du budget	%	2,6	-1,1	-1,5	-0,6	0,3	0,2	0,6
Croissance du PIB (vol.)	%	6,8	2,7	1,0	1,6	1,7	1,7	1,8

Source : DG Trésor, Natixis

Enfin, la BCE a remonté ses taux directeurs à 3 reprises en 2022 : +50 points de base en juillet, puis +75 points en septembre et à nouveau +75 points en octobre. Cette augmentation a un impact sur les taux d'intérêt et le poids de la dette publique.



Adoption du projet de finances pour 2023 (PLF 2023) selon l'article 49.3 et report de l'adoption du projet de Loi de Programmation des Finances Publiques 2023-2027 (PLPFP 2023-2027) :

Le projet de loi de finances initial pour 2023 (PLF 2023) et le projet de loi de programmation des finances publiques pour 2023 à 2027 (PLPFP 23-27) ont été présentés au conseil des ministres du 26 septembre 2022. L'examen des deux projets de lois a commencé le 4 octobre en commission des finances de l'Assemblée nationale et s'est achevé par la validation du PLF et la promulgation, le 30 décembre 2022, de la Loi n° 2022-1726 de finances pour 2023.

En revanche, le projet de loi de programmation pour 2023-2027 (PLPFP) n'a pas achevé son parcours parlementaire. A l'issue de la commission mixte paritaire non conclusive du 15 décembre, le Gouvernement a fait savoir qu'une nouvelle lecture du texte est envisagée courant 2023.

Initialement prévues par l'article 23 du PLPFP et réintroduites, après le rejet du texte en commission mixte paritaire, à l'article 40 quater du PLF pour 2023, les dispositions portant sur la participation des collectivités locales au redressement des finances publiques n'ont pas été retenues par le gouvernement lors de l'adoption au 49-3.

Cet article dénoncé par les collectivités prévoyait, dans la droite ligne des contrats de Cahors, une limitation de l'évolution des dépenses à hauteur de l'inflation moins 0,5%.

En revanche, le gouvernement pourrait à nouveau rouvrir le débat lors de l'inscription de la Loi de Programmation des Finances Publiques à l'agenda de l'Assemblée nationale en 2023.

En effet, le Projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 (PLPFP), vidé des articles concernant la participation des collectivités au redressement des finances publiques, n'a pas été adopté par les députés lors du vote, le 25 octobre.

Les principales mesures de la loi de finances 2023 concernant les collectivités

Concours de l'Etat aux collectivités :

La Loi de finances pour 2023 prévoit une augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de 320 M€ en 2023. Cette hausse doit permettre d'aider les collectivités dans un contexte de crise énergétique en assurant notamment un financement des dotations de péréquation (+90 M€ pour la DSU, +110 M€ pour la DSR et 30 M€ pour la DI). En revanche, en dépit des demandes des associations d'élus, la hausse de la DGF n'a pas été indexée sur l'évolution de l'inflation.

Les transferts financiers de l'Etat aux collectivités avaient été abondés de 430 M€ par la Loi de Finances Rectificative d'août 2022 (filet de sécurité inflation 2022). Deux abondements supplémentaires ont été prévus par le PLF 2023 :

- + 5,7 M€ pour la dotation biodiversité, laquelle atteint désormais 30 M€,
- + 8 M€ au titre des « subventions exceptionnelles pour soutenir les communes en difficulté » (la ligne afférente passe de 2 à 10M€)

Pour la deuxième année consécutive, le bloc communal échappe à la minoration des variables d'ajustement.

Enfin, une enveloppe de 2 Md€ (contre 1,5 Md€ initialement) est attribuée au nouveau fonds vert au titre des prélèvements sur recette en faveur des collectivités.

De même, 200 M€ supplémentaires sont attribués au reversement de FCTVA en cohérence avec le rythme passé des dépenses d'investissement.

Au total l'ensemble des prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales s'établissent à 45 590 M€, dont 26 931 M€ pour la DGF, qui évolue de +0,5%, soit une augmentation très inférieure à l'inflation prévisionnelle.

Les mesures prévues par la loi de finances 2023 pour faire face à l'inflation et prioriser les investissements en faveur de la transition écologique :

Reconduction en 2023 du « filet de sécurité énergie » mis en place en 2022 :

L'article 113 institue un bouclier (ou filet de sécurité) énergétique au profit des collectivités confrontées en 2023 à l'explosion des coûts de l'énergie.

Les collectivités seront susceptibles de bénéficier d'une dotation « égale à 50 % de la différence entre l'augmentation des dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain entre 2023 et 2022 et 50 % de celle des recettes réelles de fonctionnement entre 2023 et 2022 », si elles enregistrent en 2023 une perte d'épargne brute d'au moins 15% par rapport à 2022 et qu'elles présentent un potentiel financier par habitant inférieur à deux fois le potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des collectivités appartenant à la même strate.

Les collectivités pourront demander un acompte avant la fin de l'exercice budgétaire et la production du compte de gestion 2023 dès le printemps 2024.

En revanche, la hausse du point d'indice des fonctionnaires et des dépenses d'alimentation n'est plus compensée.

Création d'un dispositif « Amortisseur électricité » :

Ce dispositif annoncé le 27 octobre prend la forme d'un abattement sur factures, l'Etat prendra en charge, à compter du 1er janvier 2023, sur 50% des volumes consommés, le surcoût au-delà du prix de référence de 180 euros HT par MWh (avec un plafond fixé à 500 €/MWh).

Ce dispositif « amortisseur électricité » prévu à l'article 130 du PLF 2023 et retenu par le gouvernement lors de l'adoption au 49-3 s'ajoute au « filet de sécurité énergie ».

Mise en place d'un fonds vert :

La Loi de finances pour 2023 crée un fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds vert) de 2 milliards d'euros en autorisations d'engagement et 500 M€ en crédits de paiement pour 2023.

Le fonds vert à destination des collectivités permettra de financer :

- **La performance environnementale**, au travers de la rénovation énergétique des bâtiments publics, de la valorisation énergétique des biodéchets et de la modernisation de l'éclairage public,
- **L'adaptation des territoires au changement climatique** via un ensemble de mesures destinées à renforcer la prévention des risques naturels (les inondations, les risques

émergents en montagne, le recul du trait de côte, les risques cycloniques) et le dispositif de renaturation des villes pour lutter contre les îlots de chaleur urbains,

- **L'amélioration du cadre de vie**, avec le soutien de projets de sobriété en matière de mobilité (parking-relais, covoiturage, etc.), la pérennisation du dispositif pour le recyclage des friches ou encore l'accompagnement des collectivités territoriales dans le déploiement des zones à faibles émissions (ZFE-m).

[Verdissement de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local \(DSIL\)](#)

Par ailleurs, l'article 198 prévoit la prise en compte, par les préfets, du caractère écologique des projets lors de la fixation des taux de subvention pour la DSIL. La circulaire annuelle de répartition de la DSIL 2023 viendra préciser les opérations d'investissement favorisant la transition écologique qui pourraient ainsi bénéficier d'un taux de subvention majoré.

Les principales mesures fiscales prévues par la loi de finances 2023

[Article 55 : Suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajouté des Entreprises \(CVAE\)](#)

L'article 55 prévoit la suppression de la CVAE en 2024, sa compensation par une fraction de TVA et un mécanisme qui évitera aux EPCI d'être exposés à une baisse de recettes même en cas de pertes d'activité économique.

La différence entre la CVAE encaissée par l'Etat en 2022 et le montant de la compensation 2023 laissera un solde d'environ 1.5 à 2 Md€ qui permet d'alimenter un « bonus » au profit du Fonds vert.

[Article 65 : Modifications fiscales proposées au nom des objectifs de transition énergétique](#)

Cet article prolonge diverses exonérations de longue durée (15, 20 ans) accordées aux logements sociaux ou conventionnés (HLM classique, intermédiation locative, agréments de l'Anah, etc) ainsi que l'extension de dix ans de ces exonérations (donc 25, 30 ans) pour les logements qui satisfont des critères écologiques, censées s'arrêter au 31 décembre 2022.

[Article 103 : Actualisation sexennale des valeurs locatives des locaux professionnels](#)

Cet article décale de deux ans l'intégration dans les bases d'imposition de l'actualisation sexennale des valeurs locatives des locaux commerciaux. Les valeurs locatives des locaux professionnels seront revalorisées en 2023 selon les règles de droit commun (moyenne de l'évolution annuelle des loyers des trois années précédant l'année de la mise à jour). Ainsi, les résultats de l'actualisation réalisée en 2022 seront pris en compte en 2025 le temps d'obtenir un meilleur taux de collecte des informations concernant les loyers commerciaux.

[Article 106 : Décalage de deux ans de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation :](#)

Cet article décale de deux ans l'engagement de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation. La révision des valeurs locatives est un sujet majeur puisqu'elles permettent de déterminer les bases d'imposition à la TFB.

Cette révision est à nouveau repoussée, ce qui interroge sur la position du Gouvernement quant au devenir de la taxe foncière.

[Coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives :](#)

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est déterminé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation constatée en novembre 2022 (IPCH). Ce coefficient, défini par la loi de finance, indique le pourcentage de revalorisation des bases fiscales applicable aux produits de fiscalité directe de 2023.

Le gouvernement a maintenu un coefficient de revalorisation correspondant au niveau de l'IPCH de novembre 2022 soit 7,1%. Cette très forte revalorisation impactera naturellement les prévisions d'évolution des produits de fiscalité directe de la commune.

Le contexte budgétaire Grenoblois

Impact de la baisse des dotations sur le budget de la ville et mise en place du plan de sauvegarde

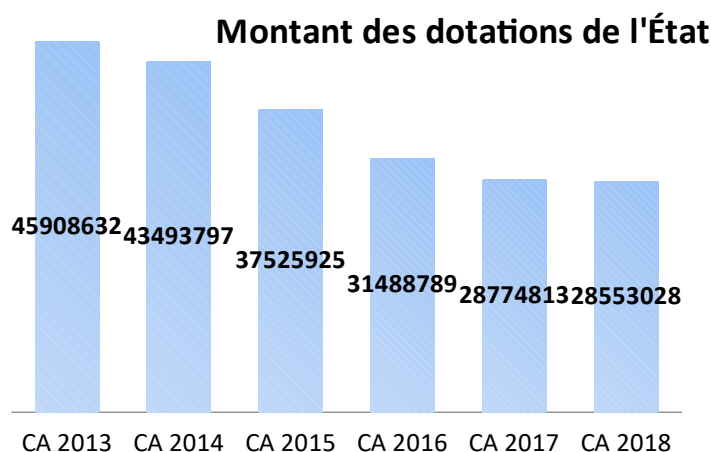
Suite à la signature du Pacte de confiance et de responsabilité en 2013, l'Etat a décidé de la mise à contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics en engageant une baisse des dotations versées à hauteur de 11,5 Md€ entre 2014 et 2017. Au niveau national, la DGF passe ainsi de 41,5 Mds € en 2013 (dernière année de gel) à 30,9 Mds € en 2017 (-25,5 %).

Parallèlement, la Loi de Programmation des Finances Publiques 2014-2019 institue, par le biais des contrats de Cahors, une limitation de l'évolution des dépenses publiques locales : +1,2 % en 2014, +0,5 % en 2015, +1,9 % en 2016 et +2 % en 2017.

Comme le montre le rapport annuel de la Cour des comptes de 2017, les collectivités ont été les principales contributrices, parmi les administrations publiques, à la réduction du déficit public alors que la part des collectivités dans la dette publique globale est de 8,6% et que leur contribution à l'investissement public est de 70% :

Variation du solde public				
Variation en Mds €	2014	2015	2016	2014-2016
État (APUC)	-5,0	+3,0	-2,5	-4,5
Sécurité sociale (ASSO)	+2,3	-1,8	+2,2	+2,7
Collectivités territoriales et groupements (APUL)	+3,8	+4,5	+3,1	+11,4

Pour Grenoble, la baisse des dotations s'élève à **17 millions d'euros entre 2013 et 2017**, soit une diminution de 7 % de ses recettes.



Le projet de LPFP pour les années 2018 à 2022 continue d'associer les collectivités au respect des engagements européens de la France. Si les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales ont été stabilisés à un montant de 48,1 Mds € sur la période, une nouvelle forme de contractualisation entre le préfet et les 340 collectivités ou groupements les plus importants, a été instauré afin de déterminer des trajectoires individualisées d'évolution de la dépense publique et de besoin de financement.

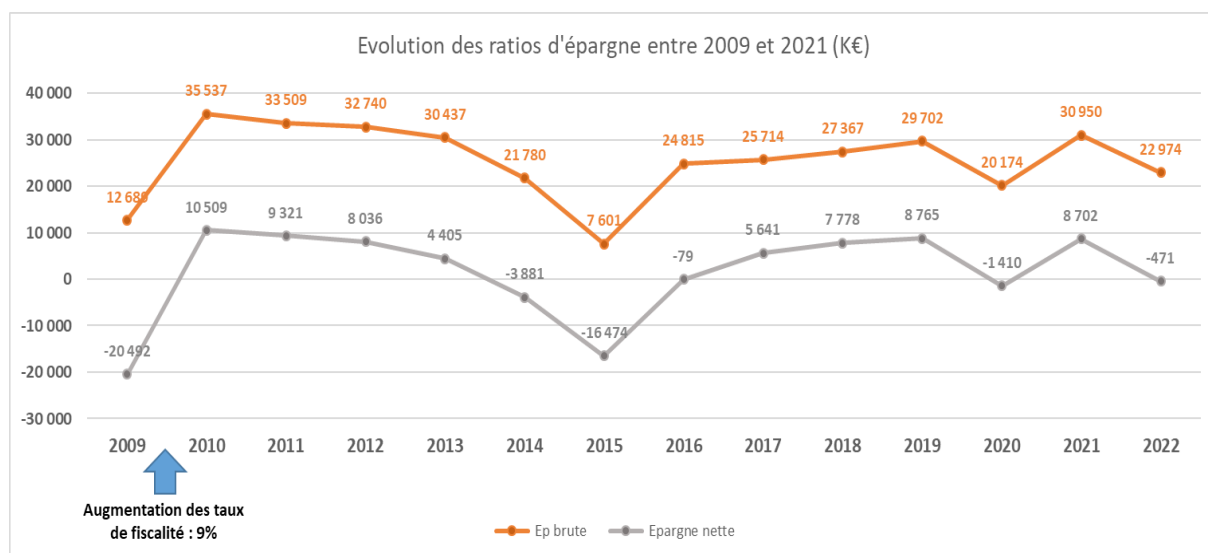
Des efforts budgétaires importants réalisés sur le mandat précédent dans le cadre du plan de sauvegarde

Alors que l'équipe municipale s'était engagée à ne pas augmenter les impôts sur mandat 2014-2020, la ville a dû mettre en œuvre un plan de sauvegarde des services publics locaux, sur la période 2016-2019, de manière à dégager des marges de manœuvres pour mettre en œuvre son projet politique.

L'ensemble des mesures mises en œuvre portaient un objectif de redirection à hauteur de 14 M€. Il ne s'agissait pas de faire moins, il s'agissait de faire mieux et surtout différemment.

Ce plan de sauvegarde des services publics locaux était une étape dans la transformation du service public. Il s'appuyait sur 4 axes : un service public ajusté à ces missions, un service au plus près des usages, un service public qui se donne les moyens d'agir un service public plus agile dans son organisation

Ce travail de refondation a permis de retrouver une épargne nette positive dès 2016. Celle-ci a atteint près de 9 M€ en 2019.



(K€)	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Ep brute	12 689	35 537	33 509	32 740	30 437	21 780	7 601	24 815	25 714	27 367	29 702	20 174	30 950	22 974
Epargne nette	-20 492	10 509	9 321	8 036	4 405	-3 881	-16 474	-79	5 641	7 778	8 765	-1 410	8 702	-471

En 2020, les finances de la ville, au même titre que l'ensemble des grandes communes centre, ont été fortement impactées par la crise sanitaire. La mise en place de mesures de soutien et de solidarité, l'achat de matériels de protection pour les populations et les agents, les pertes de recette propres engendrées par la fermeture des services publics pendant les différentes phases de confinement, les aides versées aux associations et structures en difficulté, expliquent la chute de plus de 10,3 M€ des ratios d'épargne entre 2019 et 2020.

En revanche, dès 2021, la ville retrouve le niveau d'épargne atteint en 2019. Le niveau d'épargne brute atteint près de 31 M€ soit un taux d'épargne de 11,7%.

Ce niveau d'épargne brute est proche du niveau d'épargne moyen national pour les communes (12,5%) et confirme le rétablissement des comptes de la ville.

Les impacts de l'inflation et de la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires

Impact de la hausse des prix de l'énergie sur le budget 2023 :

Les prix de l'énergie (gaz et électricité) ont considérablement augmenté sur les marchés à partir de 2021, du fait du déclenchement de la guerre en Ukraine et des difficultés de production dans les centrales nucléaires. Ainsi, l'indice des prix de production de l'électricité vendue en gros au prix spot (IPPI spot) a connu une hausse de 564 % entre août 2021 et août 2022 (son pic historique). Concernant le gaz, sur le même mois d'août, le glissement annuel de l'indice de prix de production pour le gaz vendu en gros a augmenté de 331 %. Ces hausses n'ont pas été immédiatement répercutées sur les factures d'énergies, celles-ci étant liées aux contrats en cours.

La hausse des prix de l'énergie est un élément structurellement impactant et dimensionnant pour le budget 2023 mais sans doute aussi pour les budgets des années à venir.

Pour ses fournitures d'énergie, la ville de Grenoble qui était couverte par un contrat avec son fournisseur d'électricité (GEG) jusqu'à la fin 2022 et un contrat de gaz jusqu'en juillet 2023, a relancé des consultations sur le dernier trimestre 2022.

En prenant en compte les effets du bouclier tarifaire sur l'énergie décidé en loi de finance et l'estimation prévisionnelle de l'écèlement sur les tarifs ARENH, le budget d'achat de fluides progresserait de 5,6 M€ (+62%) pour atteindre 13,8 M€ en 2023. Compte tenu du contrat de gaz en cours jusqu'en juillet, cette hausse est principalement liée à la hausse du budget de fourniture d'électricité qui progresse de 4.5 M€.

Ces montants correspondent aux fluides nécessaires pour faire fonctionner nos 174 équipements, les salles et bâtiments mis à disposition des associations, l'éclairage public et la cuisine centrale soit un total de 650 000 m² gérés par la Ville.

 108	 26	 27	 13
43 écoles maternelles 39 écoles élémentaires 23 MJC / ME / MPT 3 équipements jeunesse	5 centres sportifs 13 gymnases 5 piscines 3 équipements spécifiques (Halle Clémenceau et Halle Tennis, Pôle sportif P. Cocat)	3 salles de spectacle 6 théâtres 3 musées / expositions 10 bibliothèques 3 lieux d'enseignement 2 équipements spécifiques (Ancien Musée de peinture et Palais de l'Université)	7 maisons des habitants 2 bâtés administratifs (HDV, Claudel) 4 bâtés spécifiques (MdA MdT, PdS, Hôtel Lesdiguières)

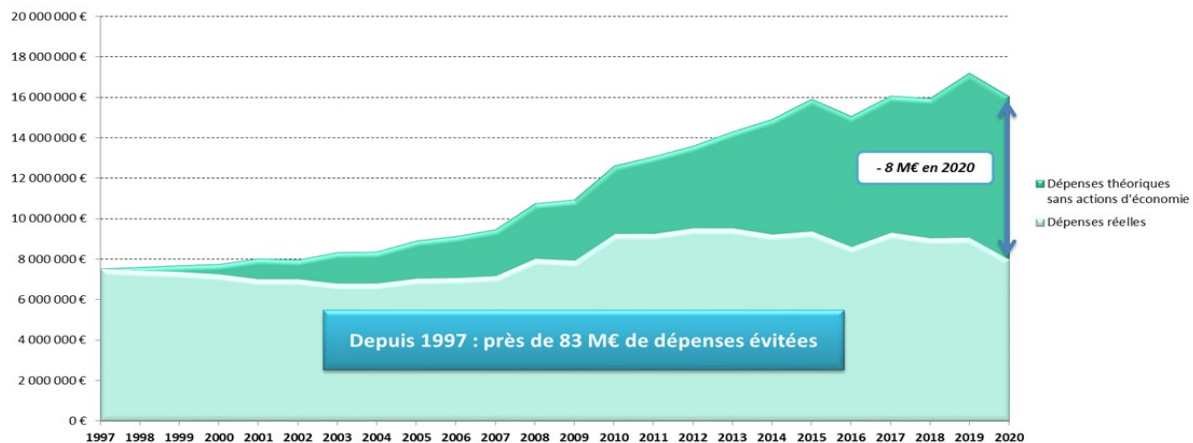
Cette hausse structurelle fait rentrer la France et le territoire grenoblois dans une nouvelle ère énergétique avec des énergies devenues rares et chères. Ceci implique des évolutions en termes de politiques publiques pour les collectivités locales qui doivent réduire drastiquement les consommations de leurs équipements publics, bâtiments administratifs, et réseaux d'éclairage public. Cette évolution nécessite de repenser l'offre de service public proposée et avec elle la relation entre collectivité et citoyen-nes.

Face à cette nouvelle donne énergétique, Grenoble a choisi de mettre en œuvre un plan gradué et progressif pour diminuer les consommations et les coûts dès cet hiver : baisse du chauffage dans les équipements, piscines, bâtiments administratifs, réduction de l'éclairage public, etc. Ce plan a fait l'objet d'un travail approfondi de l'ensemble des services et directions de la collectivité. 15 premières mesures ont été rapidement annoncées. Elles seront complétées dans les prochaines semaines par d'autres actions pour réduire la facture pour les finances de la ville.

Toutes ces mesures feront l'objet d'évaluation et certaines seront amenées à être pérennisées. Grenoble souhaite en effet agir à l'aune de cette crise de manière structurelle pour réduire les consommations et accélérer les actions de transition énergétique : isolations, rénovations, changement de système de chauffage, sensibilisation des habitant-es et agent-es, constructions de bâtiments sobres ou passifs etc.

Enfin, première ville dotée d'un Plan air énergie climat en 2005, l'une des premières villes labellisée Cit'ergie Gold en 2019 ou encore 2^{de} ville française à devenir Capitale Verte de l'Europe en 2022 : la Ville de Grenoble est depuis près de 20 ans résolument engagée dans les transitions écologiques et sociales avec notamment la réduction des consommations d'énergie.

Budget Fluides : dépenses réelles et dépenses évitées depuis 1997



Grenoble s'est fixée un objectif ambitieux sur son patrimoine : -45 % de baisse des consommations énergétiques entre 2005 et 2030.

En 2022, la baisse mesurée est déjà de 40% par rapport à 2005. Les consommations liées à l'éclairage public ont diminué de moitié depuis le lancement du plan lumière en 2015. S'agissant de la flotte de véhicules de la ville, là aussi la transition est engagée avec des réductions de consommation de carburants entre 33% et 40% depuis 2014, due à une réduction du nombre de véhicules et à une évolution des motorisations vers l'électrique et le BioGNV.

Les choix et les actions engagés depuis 2014 permettent de limiter les effets de la crise énergétique sans précédent que connaît l'Europe aujourd'hui. A titre d'exemple, le Plan Lumière adopté en 2015 permet de limiter les consommations de près de 50%. Sans ce plan, la facture liée à l'éclairage public aurait par exemple augmenté de plus de 3 millions d'euros. Grâce à la Régie Lumière, la Ville peut ajuster et équilibrer ses mesures en réponse à la crise.

Impact de l'inflation sur les charges à caractère général :

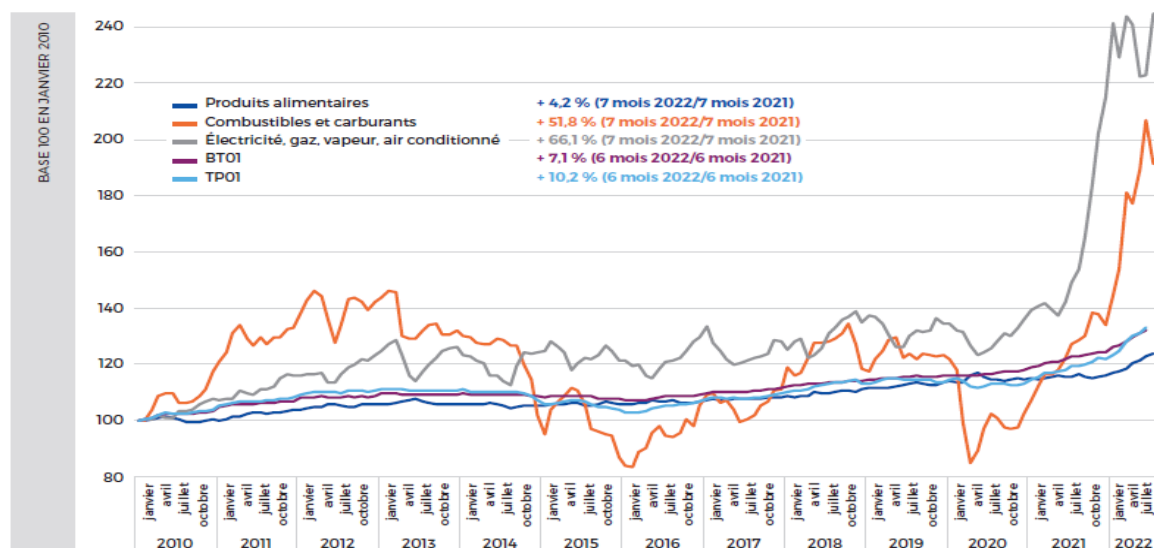
L'inflation au sens de l'indice des prix à la consommation (IPCH) atteint 7,1% au mois de novembre 2022. Cet indicateur synthétique est retenu par le gouvernement pour mesurer le niveau d'inflation constaté par les ménages.

Les charges à caractère général des collectivités locales, de par leur composition (achats d'énergie, de fournitures, de petits équipements, dépenses d'entretien-réparation et contrats de prestations de services) constituent le premier poste touché par la hausse des prix.

En moyenne, pour les communes, elles progresseraient, en 2022, de 11,6 %, soit plus que l'inflation au sens de l'IPCH en raison de la nature des dépenses locales :

Évolution de certains indices de prix impactant la dépense locale

© La Banque Postale



Source : Indices Insee.

Pour la ville, au BP 2022, les charges à caractère général (Chp. 011) représentent 20.3% des dépenses de fonctionnement.

Impact de la hausse du point d'indice en juillet 2022 :

Pour faire face à la hausse de l'inflation, le point d'indice de la fonction publique a été revalorisé de 3,5 % au 1er juillet 2022. Si cette décision du gouvernement est une bonne chose pour les agents de la fonction publique, elle reste insuffisante par rapport à l'inflation réelle et vient peser sur les équilibres locaux, les collectivités n'ayant reçu qu'une compensation partielle en 2022 et non reconduite en 2023. Il s'agit de la plus forte revalorisation depuis 1985, soit 37 ans.

Pour la ville, l'impact de cette revalorisation représente une hausse de la masse salariale de 2,7 M€ en 2022 et de près de 5M€ en année pleine. Par ailleurs, compte tenu des niveaux d'inflation constatés, de nouvelles revalorisations pourraient être décidées sachant qu'une hausse de 1% supplémentaire représente un coût de 1,43 M€ en année pleine.

Hausse des taux d'intérêt :

La BCE a annoncé, le jeudi 8 septembre 2022, une hausse de 0,75 % de ses taux directeurs, applicable à partir du 14/09/2022. Cette décision contribue au renchérissement des conditions des emprunts nouveaux. Les taux proposés par les établissements bancaires, au 1er octobre 2022, s'établissent aux alentours de 3,45% sur 20 ans contre 0,66% fin 2021. Pour un emprunt de 40 M€ sur 20 ans, le montant total des intérêts passe de 2,7 M€ à 12,7 M€ (+9,5 M€) et les charges d'intérêt progresseront de plus 1 M€ en 2023.

Par ailleurs, cette hausse des taux impacte le coût des emprunts contractés à taux variable (30% de l'encours de dette), représentant une augmentation de 238 K€ des charges d'intérêts en 2023.

Des marges de manœuvre limitées

Le budget 2023 a été élaboré dans un contexte marqué par une très forte remontée de l'inflation entraînant une progression extrêmement importante de l'ensemble des charges.

Les évolutions observées au cours de l'année 2022 se maintiendront en 2023 avec une progression plus marquée des dépenses d'énergie liées au renouvellement des contrats de fourniture de gaz et d'électricité, mais également l'impact en année pleine de la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires territoriaux ainsi que des diverses mesures de revalorisation des salaires survenues à partir de juillet 2022. Parallèlement, la hausse des matières premières et des fournitures impacte le coût des travaux d'entretien, maintenance et construction réalisés sur les bâtiments communaux, mais également les prix d'achat des denrées alimentaires et les achats de prestation de service. Enfin, la remontée des taux d'intérêt entraîne une progression significative des charges financières, tant sur les nouveaux emprunts contractés que les emprunts à taux variables présents dans l'encours de dette actuel.

La mise en place d'un plan de sauvegarde a permis de transformer l'administration et de réaliser une économie de 13,4 M€ permettant de retrouver, dès 2019, un taux d'autofinancement conforme aux ratios nationaux.

Cependant, ces marges de manœuvres ont été entièrement absorbées par les impacts de la crise sanitaire ce qui s'est traduit par une nouvelle chute des niveaux d'épargne. En 2021, la sortie progressive de la crise sanitaire, la fin des mesures d'urgence, la reprise de l'activité et la recherche de nouvelles marges de manœuvres ont permis de retrouver un niveau d'épargne proche de la moyenne nationale.

En revanche, compte tenu du contexte inflationniste, la ville anticipe une forte dégradation de ses niveaux d'épargne en 2022 et une réduction extrêmement importante de ses capacités d'investissement.

D'après l'ensemble des prévisions, la hausse des prix observée en 2022 se poursuivra en 2023 avant de se stabiliser d'ici 2024. Cependant, la hausse des prix restera acquise et aucune prévision n'anticipe une chute dans les années à venir. Dans ce contexte, la fragilité financière de la ville obère toute capacité à absorber ces nouveaux chocs et à accompagner les nécessaires transitions environnementales et sociales.

Un budget tremplin pour accélérer les transitions :

Ville solidaire

« Garantir des sécurités du quotidien pour les personnes touchées par la précarité et pour les classes moyennes »

Alors que le nombre de personnes sous le seuil de pauvreté s'accroît encore et avoisine désormais 20% de la population française, la crise économique, financière et sociale succède à une crise sanitaire déjà redoutable. Face à un Etat qui se désengage, les communes se trouvent en première ligne. Dans ce contexte, la Ville de Grenoble et son CCAS comptent mettre en place un bouclier social pour lutter contre toutes les formes d'isolement et permettre à chacun-e de conserver des ressources suffisantes pour s'alimenter convenablement, se loger dignement et accéder à ses droits.

Notre territoire est loin d'être uniforme mais les services publics de la Ville et les équipements du CCAS permettent une action au plus près des Grenoblois-es. L'élaboration des projets de territoire, la rédaction des projets sociaux des Maisons des Habitant-es et la confection d'un plan stratégique partagé Ville-CCAS permettent ainsi d'agir de façon coordonnée et réfléchie sur l'ensemble du territoire. Les discussions engagées avec l'Agence Régionale de Santé, le Département et la Caisse d'Allocations Familiales vont aboutir à la signature de conventions pluriannuelles mais font d'ores et déjà apparaître la faiblesse des moyens alloués au regard de nos ambitions.

Des mesures de justice sociale ambitieuses

Face à ces difficultés croissantes, Ville et CCAS ne baissent pas les bras et s'engagent toujours davantage pour garantir aux Grenoblois-es les sécurités du quotidien. Au-delà du renforcement des services publics aux habitant-es et de la prise en compte de l'impératif de solidarité dans toutes les politiques publiques municipales, ce « bouclier » social déployé grâce à la hausse de la fiscalité va ainsi se traduire, dès 2023, par des actions phares. Parce que le service public constitue le seul patrimoine de celles et ceux qui n'en ont pas mais aussi parce qu'il s'adresse à tou-tes les Grenoblois-es.

La Ville et le CCAS renforceront tout d'abord leur soutien et leur accompagnement pour lutter contre la précarité énergétique. Face à des factures de gaz et de d'électricité qui augmentent fortement et des conditions de chauffage qui deviennent difficiles dans des logements mal isolés, Grenoble entend participer au programme de l'association nationale « Stop Exclusion Énergétique » avec un « Territoire zéro précarité énergétique » dans le périmètre duquel il s'agira de lever les obstacles à la rénovation globale et performante de l'habitat des personnes les plus modestes, en grande précarité énergétique.

Mais l'année 2023 se traduira également par la montée en puissance de la plateforme de lutte contre la précarité énergétique pour élargir ses actions en termes de publics concernés et pour développer une approche préventive pour éviter l'aggravation des situations. Le nombre de ménages touchés par l'action du Pôle Inclusion Financière sera ainsi augmenté.

Le bouclier social ainsi déployé aura aussi pour objectif de renforcer notre aide aux plus précaires, sans cesse plus nombreux du fait de la crise économique et des mesures gouvernementales d'exclusion : une revalorisation des aides sociales sera de ce fait mise en œuvre, afin de tenir compte de l'inflation mais aussi de la précarisation croissante d'un certain nombre d'habitant-es. Ciblant les personnes seules et couples sans enfants mineurs (les familles avec enfants étant en principe couvertes par les aides du Département), sans rejeter à ce stade une extension à des publics plus larges, le calcul du seuil de reste pour vivre permettant de bénéficier d'aides sociales facultatives sera ainsi relevé. Pour mémoire, en 2022, près de 1 800 ménages ont perçu des aides à ce titre.

Dans le cas où l'augmentation de la taxe foncière fragiliserait la situation financière de certains propriétaires résidents, une aide financière pourra leur être proposée. En effet, la hausse de la fiscalité locale a pour ambition de mieux protéger les Grenoblois-es et en aucun cas d'en affaiblir certain-es.

L'accès aux droits restant notre priorité, la politique du CCAS et de la Ville à l'égard des plus démunis-es ou de celles et ceux qui sont en situation de droits minorés se poursuivra : l'inconditionnalité de toutes nos politiques l'exige. Les démarches d'aller-vers dont le déploiement d'une équipe mobile précarité santé, la montée en charge de l'accueil de nuit, la poursuite de « La Petite Pause » comme lieu de répit en week-end pour les personnes à la rue et/ou isolées, le soutien de l'hébergement temporaire pour les Ukrainiens qui fuient la guerre, le soutien de celles et ceux qui ne bénéficient pas d'un hébergement digne et attendent des propositions en ce sens de la part de l'État et plusieurs autres projets construits avec les partenaires institutionnels et/ou associatifs marqueront ainsi l'année 2023.

L'année 2023 constituera également la première année de pleine mise en œuvre effective de la délibération cadre sur le handicap adoptée en fin d'année dernière. Au-delà de l'organisation de la 15ème édition du mois de l'accessibilité, il s'agira d'accorder toute sa place dans la cité aux personnes en situation de handicap. Le principe d'égalité, qui irrigue toutes nos politiques, n'interdit pas néanmoins une action territoriale différenciée selon les secteurs et/ou les quartiers afin de prendre en compte les spécificités de chaque territoire. Cela sera le cas durant l'année 2023 puisque se mettront en place les nouveaux projets de territoire pour chaque secteur de la ville ainsi que l'étude d'une expérimentation d'un « Territoire zéro chômeur de longue durée » en réponse à un appel à manifestation d'intérêt de la Métropole. 2023 marquera aussi la mise en œuvre des projets sociaux des Maisons des Habitant-es et le déploiement d'une politique ambitieuse d'éducation populaire dans tous les secteurs de la Ville, en partenariat avec un monde associatif pleinement mobilisé.

La ville renforce ses services publics destinés à tou-tes

En ce qui concerne les personnes âgées et face à une situation dégradée au niveau national de leur condition de prise en charge et d'hébergement, la Ville et le CCAS optent pour une amélioration qualitative des conditions d'accueil dans les EHPAD et résidences autonomes de Grenoble. Les travaux de réhabilitation de la résidence autonomie Saint-Bruno vont ainsi débuter au second semestre 2023 et permettre, après l'ouverture de l'EHPAD André Léo en septembre 2022, de se doter d'un équipement totalement rénové. Dans le cadre d'une politique publique en direction des aînés qui se fonde sur l'ouverture, l'accessibilité des services, la coordination des acteurs, cette année sera également marquée par la définition plus précise du projet de Cité des Aînés-es et des Aidant-es, véritable lieu d'accueil et de ressources pour orienter et venir en aide à toutes celles et tous ceux qui cherchent une information, une aide, un accompagnement, un lieu d'écoute ou de répit face au grand âge. Localisé au cœur de la ville, ce lieu sera ouvert sur son environnement immédiat et facilement accessible, en offrant une vitrine exhaustive des services proposés et des partenariats engagés avec le monde associatif et professionnel.

Protéger tou-tes les Grenoblois-es, c'est aussi renforcer un autre service public qui fait la fierté de la Ville mais dont les effectifs doivent être complétés pour préserver un accueil de qualité : **l'accueil du jeune enfant**. Riche de ses 27 crèches, Grenoble entend accueillir toujours mieux tous les enfants qui le souhaitent, en misant sur un projet pédagogique ambitieux et en adaptant les modes de garde collectifs aux contraintes contemporaines : prise en compte des besoins spécifiques, horaires irréguliers, offre à destination des personnes en recherche d'emploi. La vocation sociale de ce service public de la petite enfance n'est plus à démontrer, elle sortira encore renforcée au terme de ce vaste plan de valorisation des conditions d'accueil et des moyens humains mobilisés. Par ailleurs, Ville et CCAS poursuivront leur plan de rénovation et d'isolation thermique des lieux d'accueil avec le lancement en 2023 de deux réhabilitations d'envergure : la crèche L'Ilots-Marmots et la crèche La Voie Lactée.

La ville s'engage dans une approche transversale et partenariale

Les politiques de solidarités pour réussir les transitions sociales et environnementales doivent s'inscrire dans une approche globale. Cette approche globale se doit de prendre en compte l'action de tous les acteurs-rices concerné-es, au premier rang desquel-les les habitant-es elles-mêmes. Ainsi, les plans d'actions tournés à la fois vers la prévention et la réparation concernent toutes les politiques publiques municipales et s'inscrivent en complémentarité des actions menées par les partenaires. Le CCAS se positionnera comme une ressource et un animateur de réseaux avec les directions de la Ville en appui des associations. Aussi les directions de la Ville et du CCAS prendront en compte pour ce qui concerne leur champ d'activité les solidarités dans la construction des politiques publiques. L'accent sera mis sur un travail transversal qui devra permettre une approche globale des solidarités dans les politiques publiques municipales. La Ville et le CCAS ont construit depuis plusieurs années des partenariats avec les grandes institutions publiques intervenant dans le champ des solidarités. Pour développer ces actions, la Ville et le CCAS auront à créer et à développer ces partenariats pour trouver et améliorer les réponses aux Grenoblois-es.

Parmi ces institutions, les relations seront privilégiées avec la Métropole (contrat de Ville, ANRU...), la Caisse d'Allocations Familiales, les Caisses de retraite, le Département, l'Agence Régionale de Santé, l'Etat pour à la fois renouveler nos modes de contractualisation et développer de nouvelles actions. Les associations sont un des acteurs incontournables dans le champ des solidarités. La Ville et le CCAS resteront engagés, à leurs côtés, pour participer, soutenir et co-construire des modes d'intervention au plus près des habitants-es les plus fragiles. Enfin les habitantes et les habitants eux-mêmes seront associé-es à tous les niveaux pour élaborer avec les Directions Ville et CCAS les réponses, les actions, mais également l'évaluation des politiques publiques qui sont développées. Les outils de mobilisation et de participation déjà existants constituent un véritable levier et seront adaptés, si besoin, pour encore faire entendre et prendre en compte les besoins et adapter les réponses en matière de solidarité pour les Grenoblois-es.

Ville émancipatrice

Écoles : s'éveiller, s'émanciper et s'épanouir.

En 2023, commence la mise en œuvre du Projet Educatif Grenoblois des 0-25 ans adopté en 2022. Grenoble montre ainsi l'ambition forte qu'elle porte pour que les enfants et les jeunes puissent s'éveiller, s'émanciper et s'épanouir.

Dans ce but, le bouclier social comportera des actions massives pour soutenir les familles :

- Renforcement de la tarification solidaire de la pause méridienne

- Actions vers la gratuité des fournitures scolaires
- Déprécarisation massive du personnel municipal des écoles, dans les filières technique et d'animation.

De nombreuses actions du Projet Educatif sont d'ores et déjà mises en œuvre et seront développées cette année.

Le **Plan écoles**, priorité des investissements de la Ville, poursuit sa deuxième phase, tout en terminant la première avec construction d'une nouvelle école et le lancement de nouvelles réhabilitations.

Les travaux d'entretien, de maintenance et d'accessibilité (1,3M€ et 0,3M€) continuent dans le patrimoine scolaire existant : réfection et isolation de toitures, remplacements de menuiseries, rénovation de salles et sanitaires, accessibilité.

La Ville poursuit en 2023 le plan numérique éducatif et conclut la convention territoire numérique éducatif avec l'Éducation Nationale: travaux de câblage pour améliorer les réseaux, finalisation du déploiement des vidéoprojecteurs et visionneuses sur la moitié des cycles 2, classes mobiles, acquisition d'un Espace Numérique de Travail.

La nouvelle Cité éducative, étendue au secteur 5, soutient de nombreux projets, renfort de personnel, développement du maillage territorial, et priorisation des actions envers les 0-6 ans et 12-25 ans suite au diagnostic de l'ancienne cité.

Du sport pour tous et toutes, au quotidien, partout et à tout moment de la vie

Favoriser la pratique des activités physiques et sportives, quelle qu'elle soit, pour tous et toutes, au quotidien, partout et à tout moment de la vie, c'est participer à l'amélioration de la santé physique et mentale de chacun et chacune. Cela permet aussi de lutter contre les inégalités sociales. C'est pourquoi en 2023, la Ville poursuivra ses engagements pour offrir au plus grand nombre les moyens de se mettre en mouvement dans de bonnes conditions et inscrire le sport dans les transitions écologiques et de justice sociale.

Coté équipements, la ville poursuivra la rénovation thermique de ses équipements sportifs couverts (centres sportifs, gymnases et piscines) ainsi que les travaux de maintenance et d'entretien de son patrimoine sportif (toitures, sols, équipements techniques, renouvellement de matériel,...).

Suite à la rénovation du gymnase Vallier en 2021, la Ville s'est engagé à rénover sur le mandat 4 autres gymnases (Les Trembles, Jouhaux, La Rampe et Malherbe). Les études de diagnostics pour mener ces opérations ont eu lieu : en 2023, les travaux se poursuivront au gymnase des Trembles dans le cadre de la rénovation complète du pôle des Trembles, et ceux pour le gymnase Jouhaux débiteront courant du second semestre.

Le pôle sportif Cocat constitué d'un dojo entièrement neuf, d'une salle de musculation agrandie et rénovée et de locaux associatifs verra en 2023 la reprise de sa toiture pour assurer l'étanchéité. Après la réhabilitation des locaux à usages administratifs de l'Association Jeunes et Athlétiques Villeneuve (AJAV) en décembre 2020, des travaux de remise au propre des vestiaires du rez-de-chaussée ont été effectués. Les études conduites en 2021 en concertation avec le club déboucheront en 2023 sur un agrandissement au 1er étage de l'espace de vie.

Suite à une première phase de travaux de préparation et de désamiantage réalisé, le centre sportif la Rampe bénéficiera en 2023 de la création d'une nouvelle entrée par extension du bâti qui améliorera la visibilité et le rayonnement de l'équipement. A l'intérieur au RDC, l'ensemble du pôle accueil sera rénové ainsi que les espaces de circulation, les locaux associatifs et les sanitaires avec mise en accessibilité de ceux-ci. Au niveau-1, les parties communes seront rénovées (exigences

réglementaires, électricité, peintures, carrelages), les salles d'activités feront l'objet d'une amélioration du confort d'usage (CTA, chauffage, murs extérieurs).

En 2023, dans le complexe de tennis et la halle Alice Milliat, seront créés quatre terrains de padel en extérieur et trois en intérieur, un espace extérieur végétalisé convivial ainsi qu'un nouveau mur d'entraînement.

En matière d'économie d'énergie, la Ville a impulsé de nouvelles pratiques dans les équipements sportifs (baisse de la température dans les équipements couverts à 14° et baisse de l'eau des piscines à 25°) ; 2023 permettra d'en faire le bilan. Une étude sur le relamping des stades en LED sera également réalisée dans l'année.

Pérenniser et développer notre patrimoine aquatique dans un souci d'économies d'énergie est une nécessité afin de garantir à la fois le savoir nager et l'accès à la fraîcheur en période estivale. Ainsi, les travaux de maintenance récurrents et d'amélioration continueront à être réalisés sur les piscines Jean Bron, Clos d'Or, Bulle d'O et les Dauphins. En 2022, un nouveau système de billetterie a été installé dans toutes les piscines recevant du public. En 2023, des études d'hydraulicité se poursuivront pour la piscine Clos d'Or afin de planifier les travaux y afférent.

Pour répondre aux besoins des pratiques physiques et sportives de plein air, encadrées ou autonomes, la ville porte un programme de rénovation des stades, de renforcement de terrains de proximité et d'aménagement permettant entre autre la pratique de la glisse urbaine.

En 2023, à Bachelard, un terrain en stabilisé sera transformé en terrain hybride de football permettant ainsi d'augmenter nettement l'offre. Sur le site de Lesdiguères, un travail est en cours notamment avec le FCG : en 2023, la tribune sera démontée ainsi que la Bodega.

La Ville poursuivra **l'accompagnement des associations** et clubs sportifs amateurs notamment par l'attribution de subventions. La Ville de Grenoble pérennise ce budget. En 2023, la Ville repensera toutefois cet accompagnement afin d'introduire des priorités en termes de transition écologique ou de public cible. La ville poursuivra son soutien financier aux groupements sportifs dans leurs missions d'intérêt général et les actions mises en œuvre et ayant pour objectif le développement du sport pour tous, le développement d'action de cohésion sociale et de solidarités, la promotion du sport féminin, la transition écologique et la sécurité, la santé et le parcours scolaire des jeunes.

Les activités proposées par les éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (ETAPS) s'attachent à développer une pratique physique et sportive variée pour tous les enfants scolarisés grâce à une intervention dans toutes les écoles et en temps périscolaire trois soirs par semaine, pour les enfants et les adultes grâce à une offre d'activités extrascolaires et de stages pendant les vacances.

En 2023, la Ville amplifiera l'accès au savoir rouler. En la matière, l'ensemble des ETAPS de la Ville ont été formé-es pour accompagner les écolier-es. Le ski scolaire fera également l'objet d'étude pour, tout en conservant le plaisir de glisser, les enfants puissent avoir accès à des activités en milieu montagnard plus diversifiées.

Le service sport et quartier continuera quant à lui à s'attacher à développer, accompagner et promouvoir le sport dans les quartiers de Grenoble situés en zone prioritaire (QPV) auprès des adolescent-es et avec une attention particulière aux femmes.

L'accueil d'événements sportifs sur le territoire participe au développement des pratiques. Contrairement à 2021 où un certain nombre d'événements avaient été annulés en raison de la crise sanitaire, 2022 a renoué avec l'accueil de grands événements nationaux et internationaux comme le championnat du monde de monocycles.

En 2023, la Ville accueillera une nouvelle fois le tournoi des 6 nations avec le France-Pays de Galle de l'équipe de France féminine de rugby et le championnat de France Paratennis pour la troisième fois consécutive. Elle poursuivra son soutien à l'UT4M et aux événements sportifs populaires et solidaires comme l'Ekiden, La Grenobloise ou l'Urbancross.

La **Maison de la montagne** évoluera vers un tiers lieu de la communauté montagne locale, dès le mois d'avril 2023, réunissant les acteurs associatifs locaux, avec 3 priorités :

- Accompagner les grenoblois adultes peu familiers de la montagne, environ la moitié de la population, vers une pratique de la randonnée autonome, accessible et respectueuse de l'environnement.
- Accompagner les pratiquants réguliers, également une moitié de la population environ, dans la réduction de leur impact environnemental que ce soit en termes d'émissions de CO2 ou de consommation de ressources non-renouvelables.
- Proposer un lieu de rencontres et d'échanges dédié à la culture montagne, et organiser des rendez-vous culturels tout au long de l'année dont les Rencontres Ciné Montagnes avec leurs 20 000 spectateurs.

Cultures : hospitalité et transitions au coeur d'un service public pour toutes et tous

En matière de culture, 2023 sera marquée par la mise en œuvre du projet scientifique et culturel du muséum et du projet d'établissement du conservatoire. Cela va notamment se traduire par les études de programmation pour le Conservatoire à Rayonnement Régional et par le début des travaux du muséum. Les projets d'établissement du théâtre et du musée Stendhal seront présentés courant 2023.

Le conservatoire va poursuivre sa croissance en accueillant plus d'élèves notamment en éveil et dans le cadre des pratiques collectives (musique et danse dans un premier temps). Des parcours hors cursus, plus ouverts aux attentes des élèves seront développés, ils permettront de pratiquer la musique, la danse ou le théâtre à tout moment de la vie et seront adaptés au niveau de chaque élève. La grille tarifaire sera retouchée pour favoriser plus encore l'accès aux cours.

La mise en sécurité des collections conservées dans les réserves externes vétustes des musées va se concrétiser par l'accueil dans un nouveau lieu : dans un premier temps dans un site temporaire puis, en 2026, dans son espace définitif. Le musée accueillera, par ailleurs, une grande exposition Tinguely fin 2023.

Une nouvelle politique tarifaire pour les musées, permettant la gratuité d'accès aux collections permanentes sera proposée cette année. Les collections de nos établissements patrimoniaux sont exceptionnelles mais finalement peu fréquentées par rapport aux expositions temporaires. En introduisant la gratuité de l'accès à ces trésors nous entendons lever les freins à leur découverte.

Dans le cadre du plan lecture, le réseau des bibliothèques, après avoir élargi ses horaires d'ouverture, travaillera à la ré-informatisation du réseau de lecture publique. Un nouveau site avec des fonctionnalités plus ergonomiques y sera associé. Les études en cours sur la rénovation des bibliothèques sera poursuivi, avec des mises en chantier en 2023 pour les bibliothèques Arlequin et Saint Bruno. Les études de programmation de la future grande bibliothèque, place Chavant, seront lancées dès cet été.

La fête des tuiles 2023 aura lieu le 10 juin sur le cours Jean-Jaurès ; elle retrouvera son format originel et s'enrichira de l'expérience des deux dernières éditions où les artistes ont pris une place plus importante. Elle est pensée en lien avec la Biennale des villes en transition pour devenir le symbole de l'esprit grenoblois : pionnier, frondeur, collectif, libre.

La ville poursuivra son travail d'échanges avec les acteurs-trices culturel.les ; le soutien universel aux artistes instauré en juillet 2022 verra des dizaines de nouvelles compagnies accompagnées pour la première fois. La poursuite des temps collectifs de travail permettra de définir des objectifs communs partagés en matière de transition environnementale, d'égalité femme-homme et de transition démocratique. Dans ses propres actions la Ville entend être exemplaire et publiera annuellement ses engagements, comme la programmation paritaire du Cabaret frappé, le recyclage des mobiliers d'exposition, le changement des éclairages de ses sites les plus énergivores etc.

Enfin, 2023 voit l'ouverture ou la réouverture de nouveaux lieux artistiques et culturels comme le Magasin, de l'espace Prémol dédié à la petite enfance et la culture, de nouveaux studios de danse pour le conservatoire ou le lancement d'un nouvel appel à projet pour le restaurant du musée.

La relation citoyenne et l'engagement des habitants

En 2023, les principaux chantiers seront liés à l'engagement citoyen:

- L'amplification du projet « volontaires de Grenoble » avec une réorganisation des services entraînant la fusion entre le service Relation au Monde Associatif et la Mission Démocratie Locale et un travail autour de la maison des associations,
- La mise en œuvre de la nouvelle plateforme numérique de participation citoyenne de la Ville,
- La création d'un observatoire local de la vie associative en partenariat avec le Réseau National des Maisons des Associations,
- La mise en œuvre d'un premier Budget Participatif biennal à 2 millions d'€ avec une évaluation générale du dispositif, et une évolution des dispositifs d'interpellations citoyennes avec une nouvelle évaluation,
- Le redéploiement et l'amplification du projet Engagements et Citoyenneté des Jeunes auprès des lycéens.

Une ville d'éducation populaire

Une politique soucieuse de la jeunesse doit avoir un double objectif. Celui d'abord, de contenir les inégalités entre les générations, toujours promptes à grandir dans une société vieillissante ; celui ensuite, de réduire les inégalités sociales qui se renforcent entre les jeunes à mesure que se détériorent les conditions dans lesquelles ces derniers peuvent accéder à l'autonomie. Pour cela, suite au vote de la délibération cadre jeunesse en septembre 2022 qui fixe les priorités de la ville de Grenoble, suite aux conséquences des deux années de crise sanitaire et parce que les inégalités entre générations et entre jeunes se creusent de plus en plus, la ville de Grenoble, en 2023, augmente son soutien aux acteurs qui œuvrent dans le secteur de la jeunesse mais surtout, se renforce sa présence de proximité et son accompagnement auprès de ce public.

La démarche éducation populaire conçue comme « la possibilité de progresser à tous les âges de la vie, en prenant conscience des aptitudes de chacun, de développer la personnalité de chacun dans la convivialité en favorisant l'ouverture au collectif, au monde, aux idées afin de devenir un citoyen actif et responsable » sera amplifiée à la fois en interne (formation des agents) mais également en direction des partenaires extérieurs de la Ville, notamment des associations.

Les bases de plein air de la ville de Grenoble sont essentielles pour assurer un droit à la nature, aux loisirs et aux vacances pour toutes et tous. En 2023, la base de Mont Martin sera de nouveau accessible aux moins de 6 ans, des travaux d'aménagement à Mont St Martin et à la maison des collines sont prévus. Pour la base de Massacan, le comité de pilotage avec l'association gestionnaire continue à faire évoluer la qualité de l'accueil et des activités.

Les travaux dans les structures socio-culturelles s'accroissent pour rendre plus accessible les bâtiments et rénover les espaces qui en ont besoin.

Une ville de résistance, hospitalière, porteuse des valeurs de paix

Mémoire - Grenoble, Ville Compagnon de la Libération commémorera d'avril 2023 à Mai 2025 une série d'évènements autour de la libération de la ville. En 2023, les dates significatives seront notamment les 80 ans de la création du CDJC (Centre de documentation juive contemporaine), du 11 novembre 1943 et de la St Barthélémy Grenobloise.

Migrations - La Ville réaffirme sa volonté d'accompagner les personnes migrantes dans leur accueil et leur parcours d'intégration. Elle affirme son soutien aux associations d'aide aux personnes migrantes, réaffirme sa place dans l'ANVITA (Association nationale des villes et territoires accueillants) et sa position de plaidoyer pour un accueil digne.

Coopérations Internationales / Europe - Dans une Europe qui connaît de nouveau la guerre, et alors que dans plusieurs pays les peuples se battent pour la démocratie et les droits humains, une délibération cadre sera présentée au printemps 2023. Dans le prolongement de Capitale Verte Européenne 2022, En partant des jumelages, coopérations de notre Ville, sa participation et son implication au sein de réseaux internationaux comme CGLU et l'OIDP, sa Maison de l'international, cette délibération présentera les axes structurants 2023/2026 de la politique internationale de la ville autour de nouveaux axes.

Ville résiliente

Après 12 mois marqués par l'organisation et la gouvernance partagée de Capitale Verte Européenne, il s'agira tout d'abord en 2023 d'enrichir la dynamique suscitée par l'évènement avec plus de 900 actions labellisées.

L'année capitale verte doit être regardée comme une étape et il s'agira tout d'abord d'évaluer et de capitaliser pour continuer à témoigner de l'expérience grenobloise et impliquer encore davantage les Grenoblois aux démarches de transition sociale et environnementale. A ce titre, **l'organisation de la Biennale des Villes en transition en concordance avec la fête des tuiles au mois de juin permettra de marquer 2023** par un évènement populaire et d'ampleur à même d'entretenir les dynamiques et d'associer le plus grand nombre.

Une ville favorable à la santé

Cette année, nous renforçons nos politiques de santé en s'engageant sur trois piliers fondamentaux :

- ✓ L'offre de soin juste et universelle en augmentant notre subvention à l'AGECSA de 80 000 euros par an ;
- ✓ L'accès aux droits en engageant les travaux pour la mise en œuvre d'une mutuelle communale et en augmentant le temps de médiation en santé à la ville de Grenoble;
- ✓ La prévention et la lutte contre les inégalités sociales de santé en créant un poste de chargé de mission en Addiction et Réduction des risques.

L'articulation entre les directions urbanisme et santé va se renforcer avec la co-animation de la démarche Quartiers Favorables à la Santé et son inscription dans **le plan municipal de santé, la signature de la charte habitat et constructions favorables à la santé, l'expérimentation du**

permis de louer sur certains secteurs de la ville pour prévenir l'habitat indigne mais aussi le repérage de locaux pouvant intéresser les professionnels de santé.

Une démarche de benchmark relative au **PLUI bioclimatique** sera également lancée.

Sur l'offre de soins ; il s'agira d'affirmer l'appui aux centres de santé de l'Agecsa pour l'accès aux soins des plus précaires (étude pour l'extension du centre de santé de l'Abbaye) et d'initier une collaboration avec la communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) sur des actions communes favorisant **l'accès aux soins sur le territoire**.

La ville de Grenoble va par ailleurs immobiliser un local en rez-de-chaussée pour lancer la création d'un nouveau centre de santé dans un quartier qui sera identifié par sa sous-densité médicale et son besoin en professionnel.

Des **actions de prévention des risques en direction du public précaire et jeune** seront déployées (en lien avec la démarche Grenoble la Nuit par exemple) et la plateforme d'alerte et de prévention du territoire sur les problématiques de santé mentale et logement sera relancée.

Le déploiement d'espaces sans tabac commencera dès 2023 en lien avec le programme Place aux Enfants et dans le cadre de notre convention avec Alcome « ville pilote » signée en 2022.

Enfin, en matière d'accès aux droits en santé, les actions d'aller vers des médiatrices santé du territoire se poursuivront.

La santé c'est également offrir au plus grand nombre une alimentation variée et de grande qualité.

Conséquence de l'inflation et du creusement général des inégalités sociales, l'alimentation constitue une des variables d'ajustement budgétaire des ménages : près de 25 % de la population française¹ se restreint désormais sur sa consommation alimentaire en quantité et/ou en qualité.

Face à cette hausse de la précarité alimentaire, notre système de production, de transformation et de distribution doit être interrogé. Il est temps d'œuvrer à l'établissement d'une santé commune : bonne pour les consommateurs, bonne pour les producteurs, bonne pour notre territoire et pour notre planète, bonne pour aujourd'hui et pour demain.

Suivant les recommandations du Conseil national de l'alimentation (CNA), afin de favoriser l'accès à une alimentation sûre, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante à toutes et tous les grenoblois-es, la Ville de Grenoble à l'instar d'autres collectivités et collectifs en France choisit de mener une **expérimentation locale de la Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA)**. Cette décision inscrit la création d'un droit nouveau et fondamental à l'alimentation et la construction d'une démocratie alimentaire locale pour favoriser un accès de toutes & tous compatible avec un système alimentaire durable.

Une expérimentation locale est une version « en devenir » de l'intégration de l'alimentation dans le régime général de la Sécurité sociale, permettant d'en tester/valider tout ou partie des principes. La Ville de Grenoble s'inscrit dans la dynamique nationale et souscrit au socle commun de la Sécurité sociale de l'alimentation et reconnaît la nécessité de politiques macroéconomiques en appui aux dynamiques locales.

Dans le même sens, la tarification de la cantine scolaire sera réévaluée afin de la rendre plus linéaire et d'abaisser le coût de ce service pour un grand nombre de familles.

Gestion sobre des ressources et du patrimoine

Imposée par la loi AGEC, la **mise en œuvre du tri hors foyer** est jugé prioritaire et fera l'objet des premières actions dès 2023. Pour rappel, la démarche globale a pour ambition de développer un système de tri et de collectes sélectives des déchets sur l'espace public, et notamment dans les parcs et jardins, et certains établissements recevant du public, et ainsi de sensibiliser les usagers à la nécessité de trier les déchets aussi bien dans leur foyer que sur le domaine public.

En ce sens, une réflexion organisationnelle sera lancée cette année afin d'anticiper la généralisation d'ici au 1er janvier 2025 de la collecte séparée pour recyclage des déchets d'emballages pour les produits consommés hors foyer sur l'espace public et le renforcement des obligations de tri et collecte séparée des déchets issus de la consommation courante du public et des salariés, dans les Etablissements Recevant du public (ERP).

Parallèlement et toujours dans le cadre du renforcement de la cohérence entre les directions, le service de la propreté urbaine va se doter d'une **ingénierie pour répondre aux exigences de maintien de la propreté** sur les espaces à créer. Il s'agit de garantir des revêtements permettant un nettoyage aisé. Il en va de même lors de maintenance de voies déjà constituées.

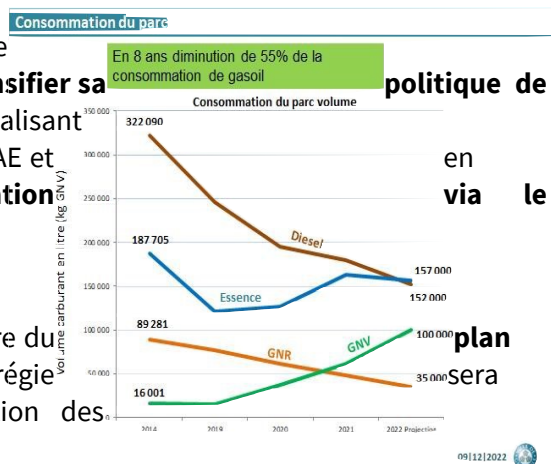
La **sobriété énergétique et des surfaces du patrimoine constitue** également un enjeu majeur à la fois d'économie des ressources et de qualité d'usages. D'une manière générale et pour anticiper la crise énergétique, un **objectif de réduction de 20% des consommations** sera recherché dans le parc immobilier en accompagnement du plan de sobriété.

Parallèlement, **pour 2023, les travaux de l'équipement jeunesse à la Villeneuve, de la Salle du Conseil municipal** (en avril) et de rénovation de l'école des Trembles seront lancés. Le **contrat MGPE** (marché global de performances énergétiques/ OSER) des Gymnases Jouhaux et Malherbe sera signé avec démarrage des travaux dans l'année. Les travaux de l'Ecole Flaubert sont en cours ainsi que la démolition des bâtiments ex CCAS à la Villeneuve. Deux livraisons sont également prévues dans l'année (rénovation énergétique Ecole Oser et tranche 1 Gymnase de la Rampe).

Enfin, l'effort d'adaptation sera maintenu avec le **lancement de plusieurs études** (rénovation de l'école Jules Vernes / crèche Îlot Marmot, **relocalisation des réserves du musée et création pôle logistique dans la halle du repos**, rénovation énergétique de l'Ecole Buisson, **nouveau Centre technique Municipal et projet Jacquard**, nouvelle fourrière municipale).

Selon les résultats de la clause de revoyure ANRU, la ville pourra également engager les études relatives à la tranche 2 du Gymnase de la rampe mais également du Patio dans le cadre de la réhabilitation de l'immeuble 90 Arlequin.

Dans le cadre du plan de sobriété et de sa politique d'amélioration de la qualité de l'air, la ville va **intensifier sa politique de réduction de la flotte** de véhicule en mutualisant davantage, en augmentant les achats de vélo et de VAE et innovant dans le cadre du **changement de motorisation rétrofit**.



Enfin, 2023 sera la dernière année de la mise en œuvre du **Lumière** et celle de **l'adoption du second plan**. La régie activement mise à contribution dans la réalisation des objectifs du plan de sobriété.

Espaces publics, végétalisation et déploiement des projets urbains

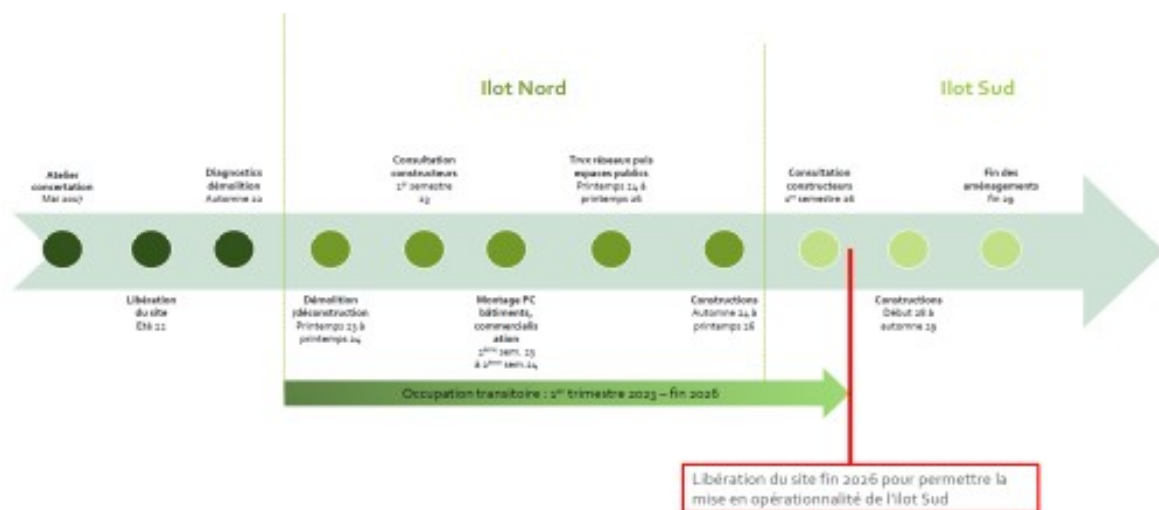
L'ensemble des Zones d'aménagement concerté poursuivent leur mise en œuvre opérationnelle et **l'effort financier de la ville auprès de la SEM INNOVIA et de la SPL SAGES** pour permettre la réalisation des équipements publics et la programmation de logements reste constant.

Sur la **ZAC Flaubert** l'îlot Marcelline continuera sa transformation, plusieurs lots partiront en opérationnels (EMMA, ELISA...) et les travaux relatifs à l'apaisement via la transformation complète et cohérente des espaces publics (rues Sand, Sue, Gustave Flaubert, etc ...) seront lancés.

Le **projet d'urbanisme tactique** sur le tènement sud de l'ex INSPE entrera également en phase opérationnelle. **Pali pali, accélérateur de projets culturels, sociaux et solidaires a été retenu et organisera l'occupation transitoire du site de l'INSPE Grenoble au cours des prochaines années.** Figure reconnue de l'occupation temporaire en Belgique, Pali-pali opérera à Grenoble son premier projet d'occupation temporaire en France.

Au programme, un tiers-lieu regroupant dans un même espace plusieurs activités complémentaires : espaces de production, activités culturelles et sociales, alimentation durable, etc. Les occupants seront retenus dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt en cours. Ils seront connus au début de l'année 2023.

L'objectif du projet est de créer un nouvel espace convivial dans le quartier, grâce à sa programmation sociale et inclusive. Cette occupation testera et préfigurera les usages du futur quartier et nourrira la définition du projet définitif. Elle prévoit une ouverture du site au public et une implication des voisins et acteurs du territoire alentour afin de révéler l'intensité et l'identité du quartier.



Parallèlement la SPL lancera les consultations promoteurs sur le Nord du site.

Dans le secteur **Châtelet** les travaux visant à terminer l'aménagement du sud de l'avenue de Washington seront lancés au début de l'été.

Sur la **ZAC Bouchayer-Viallet**, la transformation de plusieurs espaces publics piétonnés et végétalisés va être lancée à partir de cette année (jardins au droit des lots C1 et C2 ...). La commercialisation des deux derniers bâtiments sur ces lots sera également lancée au cours de l'année.

Sur le **quartier Mistral/Lys Rouge** les études opérationnelles pour les travaux d'aménagement de l'avenue Rhin et Danube et rue Anatole France en lien avec la chronovélo seront lancées avec l'objectif de valider un AVP au début de l'été afin d'attribuer les marchés de travaux dès janvier 2024.

Sur la **ZAC Presqu'île**, plusieurs opérations et ce, sur tous les secteurs (Vercors, Cambridge et Durand Savoyat), seront livrées ou mises en chantier. La première phase du nouveau parc Tarze sera livrée sur le premier semestre 2023. Sur le secteur Cambridge, les dernières phases (2 et 3) du nouveau parc Berty Albrecht seront réalisées au premier et deuxième semestre 2023, ainsi qu'un parcours sportif le long de la rue Winston Churchill. La convention foncière devrait faire l'objet d'une nouvelle prolongation au cours de l'année et les études opérationnelles pour le lancement de la Fourrière seront lancées.

De nombreux projets économiques voir industriels vont entrer en phase opérationnels ou seront livrés (Bio Mérieux, ST Micro, Verkor, BHT3, immeubles People connect et Spring, ...).

Sur les **secteurs de la Villeneuve et Géants Saules**, plusieurs projets vont également rentrer en phase opérationnelles avec notamment le début des travaux de l'équipement jeunesse qui regroupera plusieurs espaces polyvalents et un pôle pédiatrique porté par l'Agecsa, les travaux de remise en état des bâtiments de l'ex piscine Iris, le démarrage d'un immeuble dédié aux professions de santé à l'angle de l'avenue Marie Reynoard et de la rue Alfred de Musset.

Les travaux de réhabilitation du pôle enfance des Trembles seront engagés à partir du mois de Mai et plusieurs chantiers sur l'espace public vont être lancés (boulevard de l'Europe et avenue Marie Reynoard, démolition de la passerelle des 3 quartiers).

Enfin les études de maîtrise d'œuvre pour le parc Jean Verlhac et le lac Baignable seront réalisées au cours de cette année.

Une attention particulière sera également portée sur le **bâti existant** avec le soutien aux **réhabilitations des copropriétés** via Murmur et les opérations ANRU, la finalisation de l'étude visant à adapter le centre ancien aux enjeux climatiques, le lancement de la consultation pour la réhabilitation de 10 immeubles sur l'Abbaye, la **signature des BEA et le début des travaux** sur 3 sites Gren de projet. Suite à l'expérimentation de **l'urbanisme transitoire** sur le quartier de l'abbaye et face au succès de l'AMI lancé sur Flaubert il faut également noter qu'une ligne de 0,2M est reconduite pour pouvoir saisir les opportunités susceptibles d'apparaître au cours de l'année.

Les **différents chantiers engagés autour de l'apaisement et de la végétalisation** des espaces publics seront poursuivis.

Poursuite du **projet Place(s) aux enfants** avec plus de 1,1M d'euros de travaux pour lancer les travaux des rues non réalisées sur 2022 et pour commencer l'intervention sur les zones déjà piétonnisées (Ecole Beauvert, Malherbe, ...). Pour rappel 23 sites sont déjà piétonnisés et 7 rues seront aménagées définitivement en 2023.

Site	Secteur	Début travaux
PASCAL (école Malherbe)	5	Mars
MAUPASSANT (école Beauvert)	4	Mars
TANANT (école Diderot)	1	Avril
LESAGE (école Daudet)	4	Mai
LACHAT (école Clémenceau)	4	Mai
CHISSE (école Paul Bert)	2	Juillet
DAUPHINS (école menon)	2	Automne

NB : plantations à l'automne

0.8M€ devraient être priorités pour la transformation de **4 cours d'école** et les travaux du **terrain multisports « Moucherotte »** seront également lancés. La concertation pour les écoles Vallier,

Jouhaux et Menon sera engagée au plus vite afin de lancer les travaux cet été. Pour l'école Jean Racine qui nécessite des travaux importants, la concertation sera réalisée en mars-avril avec des ateliers et retours sur esquisse pendant l'année scolaire suivante pour des travaux pendant l'été 2024.

Plusieurs **études** vont être engagées notamment pour acquérir une vision globale des opérations de proximité, la transformation des Berges au droit de l'hyper-centre, la réhabilitation du Jardin de Ville en lien avec l'ABF (0,2 M€). Les travaux sur la piétonisation du quartier Notre Dame/Sainte Claire/Quartier des antiquaires seront réalisés jusqu'en juillet avec des interventions ponctuelles ultérieures au cours de l'automne et l'hiver prochain.

Deux projets emblématiques continueront d'avancer avec la finalisation de l'**AVP des travaux de la Grande Esplanade** et les premiers travaux réseaux, le lancement des études techniques autour du **Plan guide du parc Paul Mistral** et la mise en cohérence de plusieurs projets et politiques publiques en accompagnement du début des **travaux de restauration de la Tour Perret** (réfection de l'aire de jeux, chronovélo, espace chiens, piétonisation rue Colonel Driant, ouverture de l'allée sud, ...).

Enfin, sur le volet mobilité, les projets de chrono vélo sur les axes Berriat/Vercors, Jean Perrot et Marie Reynoard nord sont entrés en phases d'études opérationnelles et de concertation pour une mise en service à partir de 2025.

Marqueurs 2023

Santé

Signature de la charte habitat et constructions favorables à la santé

Expérimentation du permis de louer sur certains secteurs de la ville pour prévenir l'habitat indigne

Nature en ville et fraîcheur

Extension du parc Flaubert sur l'îlot Marcelline

Poursuite de la rénovation des aires de jeux dans les parcs, squares et cours d'école

Espaces publics piétons et apaisés

Poursuite de l'aménagement des places aux enfants (7 rues seront réalisées)

Piétonisation de Notre Dame

Alimentation

Installation d'une troisième ferme urbaine entre les Villeneuve de Grenoble et d'Echirolles

Expérimentation d'une sécurité sociale de l'alimentation pour toutes et tous

Qualité de l'air

Réduction de la flotte de véhicules et intensification du changement de motorisation

Sobriété énergétique

Maîtrise de l'énergie et poursuite du plan de rénovation des équipements publics scolaires, culturels et sportifs

Poursuite de la rénovation de l'éclairage public avec la dernière année d'exploitation de Grenoble Lumière et adoption d'un nouveau plan lumière pour janvier 2024

Un objectif de réduction de 20% des consommations sera recherché dans le parc immobilier en accompagnement du plan de sobriété

Projets urbains

Accompagnement financier de la rénovation des logements sociaux notamment par le versement de subventions aux bailleurs pour soutenir leur programmation

Lancement du projet d'occupation transitoire du site sud de l'ex INSPE et des consultations sur le nord

Lancement de la consultation pour la cession des immeubles de l'Abbaye

Patrimoine

Début des travaux de rénovation de la tour Perret

La Maison de la montagne évolue vers un tiers lieu de la communauté montagne locale

Lancement des travaux sur le site des Minimes

Focus-FLAUBERT reprise des espaces publics de l'îlot Marcelline et des rues Flaubert, Prosper Mérimée, Georges Sand et Marcelline Desbordes



Les travaux concernent les espaces publics situés au cœur de la ZAC comprenant l'îlot Marcelline et la reprise des rues Flaubert (requalifiée dans sa partie sud et fermée dans sa partie nord), Prosper Mérimée, Georges Sand et Marcelline Desbordes.

Les principes d'aménagements repose sur la volonté d'apaiser les voies locales et généraliser les sens uniques propices à une meilleure répartition des espaces en faveur des modes actifs, de piétonniser les abords du nouveau Groupe scolaire, de prolonger le Parc Flaubert jusqu'à l'école par la piétonisation d'une section de la rue Prosper Mérimée, de contenir le trafic de shunt traversant le secteur, en s'appuyant sur les réserves de capacité sur les voies principales bordant le

quartier, de maintenir l'accessibilité locale et notamment les principaux accès poids lourds pour limiter les reports sur les voies locales.

Les aménagements donnent une part prioritaire à la végétalisation et la désimperméabilisation des sols. Ils changeront radicalement l'image du quartier à l'image de notre projet pour la ville avec la plantation de près de 250 arbres et près de 4500 m² supplémentaires en surfaces plantées.

Le coût global des aménagements s'élève à 4 980 000 € TTC.

Focus-Programme PLACE AUX ENFANTS

Le programme des Places aux enfants a été lancé dès septembre 2021 via la mise en place de zones piétonnes avec des aménagements provisoires.

Pour rappel, les Place(s) aux enfants constituent un outil majeur de transformation des espaces publics aux enjeux croisés : création de nouveaux lieux de vie pour toutes et tous via de nouveaux espaces publics conviviaux dans tous les quartiers, apaisement de la circulation, amélioration de la qualité de l'air, lutte contre les îlots de chaleur, désimperméabilisation et végétalisation du territoire.

23 sites ont été piétonnisés avec des aménagements transitoires et 3 ont été définitivement aménagés en 2022. 7 nouveaux sites feront l'objet de travaux en 2023. 1,1M d'euros par an ont été inscrits sur la PPI entre 2022 et 2026 pour la participation de la Ville à ce programme.



Tanant



Chissé



Pascal

Ressources

Les fonctions ressources contribuent à la mise en œuvre d'un service public de qualité, en déployant des moyens et des services adaptés aux enjeux des différentes politiques publiques portées par la majorité municipale. Dans un contexte marqué par des contraintes financières fortes et une crise énergétique impliquant des efforts importants d'économies, elles s'attacheront par leur action auprès des autres directions, à leur apporter, particulièrement en 2023, les outils et l'accompagnement nécessaires pour faire face à ces enjeux.

Elles poursuivront parallèlement leur engagement en faveur des transitions numérique, managériale et écologique.

Veiller à préserver des conditions propices au « bien-vivre au travail » et renforcer le service public afin d'améliorer les services aux usagers

La préservation de la qualité de vie au travail sera un enjeu fort en 2023, au regard du contexte d'incertitudes que nous traversons.

Le suivi des agent-es rencontrant des difficultés professionnelles, notamment pour des raisons de santé, sera renforcé par la mise en place d'une cellule pluridisciplinaire composée d'experts (médecins du travail, préventeurs...) et des services opérationnels. Elle aura une approche systémique pour analyser les situations qui lui seront soumises (usure professionnelle, souffrance au travail, ...) dans l'objectif de préserver la santé des agent-es, de participer au maintien dans l'emploi, à la réduction de l'absentéisme et ainsi à l'amélioration du fonctionnement des équipes.

Parallèlement, la prévention des risques professionnels se traduira, en 2023, par un appui des encadrants pour prévenir et traiter les risques psycho-sociaux au sein de leurs équipes, à travers l'organisation d'ateliers Qualité de Vie et Conditions de Travail sous une forme renouvelée, permettant à tous les niveaux de management d'un même service ou direction d'identifier les problématiques RPS qui seront traitées au sein de ces ateliers.

Les améliorations de matériels, d'organisation du travail et de formation aux bonnes postures préconisées par l'étude détaillée des conditions de travail des ATSEM (projet-pilote soutenu par le Fonds national de Prévention de la CNRACL) feront l'objet d'un suivi constant.

Il s'agira également, de manière plus générale, de développer la sensibilisation de l'encadrement et son implication sur les enjeux des risques professionnels dans un objectif de diminution des accidents du travail. En matière de santé, le développement du sport au travail, notamment pour les agent-es occupant des fonctions sédentaires, ainsi que la prévention des addictions seront également des priorités d'action pour 2023.

Les modalités de mise en œuvre de l'action sociale seront également appelées à évoluer avec l'ouverture de négociations sur la mutuelle des agent-es (santé et prévoyance) mais également avec le renouvellement de l'équipe du Comité des Oeuvres Sociales, qui sera l'occasion de rediscuter des termes de la convention entre l'association et la Ville. Les assistantes sociales du personnel auront des actions ciblées en 2023 sur l'accompagnement des agent-es en situation de précarité ou d'aidants.

Des négociations seront engagées avec les représentants du personnel pour la revalorisation du régime indemnitaire en 2023, afin que celui-ci prenne en compte le contexte de renouveau de l'inflation et reste attractif au regard des montants pratiqués par les autres collectivités de même strate et du territoire.

Afin que toutes les directions puissent disposer des compétences et des effectifs nécessaires à la mise en œuvre de leurs actions, des efforts importants seront également déployés pour renforcer l'attractivité de la collectivité en matière de recrutement à travers un plan de communication adapté sur nos offres d'emplois et les atouts de notre politique RH (marque-employeur).

En lien avec les priorités politiques figurant dans le plan de mandat un effort particulier de recrutement sera déployé pour pourvoir les postes vacants. Une expérimentation sera lancée avec des associations intermédiaires pour pourvoir rapidement des postes vacants peu qualifiés et permettre à des personnes en difficulté d'insertion de postuler, de façon encadrée, à des emplois municipaux libres.

Enfin la mobilisation des services autour de la priorité à la jeunesse et à l'éducation se concrétisera à nouveau avec la mise en œuvre du deuxième volet du plan de réorganisation-déprécarisation de la Direction Education Jeunesse pour consolider le soutien de cette politique qui contribue à réduire les inégalités sociales face à l'éducation. Les axes de cette deuxième étape, qui donnera lieu à dialogue social interne, sont identifiés : déprécarisation et professionnalisation renforcée par transformation de postes d'animateurs-animateuses de périscolaire en postes à temps complets ou en CDD et hausse des quotités de travail des temps partiels des agents d'entretien des écoles, avec leurs encadrants.

Développer des outils et des services numériques performants au service des grenoblois

L'engagement de notre collectivité en faveur de la **transition numérique** se poursuivra en 2023 autour des enjeux structurants suivants :

Le numérique inclusif, à travers la finalisation du plan d'adaptation des installations et de renouvellement des matériels au sein des 10 MDH, l'accompagnement des habitant.es par les cinq Conseillers Numériques ainsi que les partenaires, et la mise en œuvre d'un plan de formation spécifique pour les agents en situation de précarité numérique

Le numérique responsable afin de réduire notre empreinte environnementale, sensibiliser aux impacts dus aux usages et présenter une stratégie pour un objectif de sobriété (poursuite des actions visant à réduire la consommation des Datacenter, la suppression des imprimantes individuelles et la réduction des volumes d'impression, généralisation de l'utilisation du Cloud local...etc.).

La souveraineté numérique, avec la finalisation du passage à Libre Office pour tous les services de la Ville et du CCAS, l'étude de la migration à une messagerie Libre/Open Source et le déploiement du système d'exploitation Linux là où c'est possible, de même que la poursuite de l'ouverture des données publiques (Open Data) sur le nouveau portail ainsi que la data-visualisation.

La participation des habitants avec la poursuite du développement des téléservices et le développement d'une plate-forme participative

La modernisation des outils en vue de transformer l'organisation vers plus d'efficacité et de simplicité du service public. Elle se traduira par la poursuite des projets structurants (Programme Patrimoine et Espace public Pep's, Dématérialisation, courrier, gestion de la charge achat, archivage électronique), la mise en place d'outils métiers correspondant aux besoins des directions (SI police Municipale, Extension de la Plate-forme des familles, suivi des dossiers santé), la contribution au projet éducatif (Modernisation des installations, et des équipements, Facilitation des usages et des relations entre les familles et l'école) et le renouvellement des dispositifs de communication (nouveau site internet, nouvel intranet, déploiement de la softphonie, messagerie).

Coté direction **financière**, la Ville va adopter la nomenclature M57 pour le budget 2023, et poursuit ses travaux sur la comptabilité écologique dans le cadre d'un partenariat avec la Chaire de comptabilité écologique de l'Université de Paris-Dauphine. Un doctorant CIFRE travaille au sein des équipes de la Ville pour implémenter dans une organisation publique une comptabilité

écologique aujourd'hui testée dans les entreprises: la comptabilité CARE Triple ligne d'amortissement. Cette comptabilité vise à protéger et conserver, aussi bien que le capital financier, les capitaux naturel et humain. Un colloque national s'est tenu à Grenoble dans le cadre de Capitale Verte de l'Europe en juin dernier.

Par ailleurs, les services ont développé un outil d'**évaluation** simplifié en vue d'approcher le bilan carbone des actions conduites par la municipalité, de manière à pouvoir intégrer une évaluation de l'empreinte environnementale dans les dialogues de gestion menés au niveau des services. Les dialogues de gestion sont l'un des points forts de l'organisation des services de la Ville de Grenoble. Les services sont d'ores et déjà responsabilisés et ont des moyens d'actions sur l'ensemble des ressources mises à leur disposition, dans le dialogue avec les directions ressources. Ce dialogue sera renforcé à travers la prise en compte de l'évaluation de l'empreinte environnementale de leurs actions, de manière à intégrer les enjeux des transitions y compris dans les outils de pilotage internes.

En matière de **commande publique**, après la fusion des services achats et commande publique, l'effort sera porté en 2023 sur le déploiement du progiciel OKAVEO. Il permettra d'établir une cartographie exhaustive des achats de la municipalité et de structurer les stratégies de commande publique. Cette étape importante dans le processus de structuration de la commande publique reposera sur la formation d'un réseau de correspondants au sein de chaque direction procédant à des achats publics et sur une professionnalisation des services acheteurs.

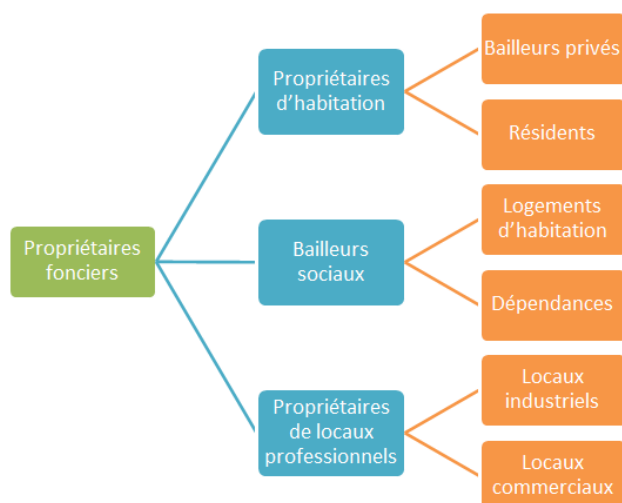
Une hausse des taux communaux de fiscalité locale de 25%:

Depuis la réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les communes ont perdu plus de 50% de leur pouvoir d'action sur les taux de fiscalité. Aujourd'hui, les exécutifs locaux ne peuvent agir que sur les taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPnB) et de Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THRS).

Rappels concernant la taxe foncière :

Qui paye la taxe foncière ?

La taxe foncière est payée par les propriétaires fonciers, qu'il s'agisse de particuliers (bailleurs ou résidents), de bailleurs sociaux ou de propriétaires de locaux professionnels industriels ou commerciaux.



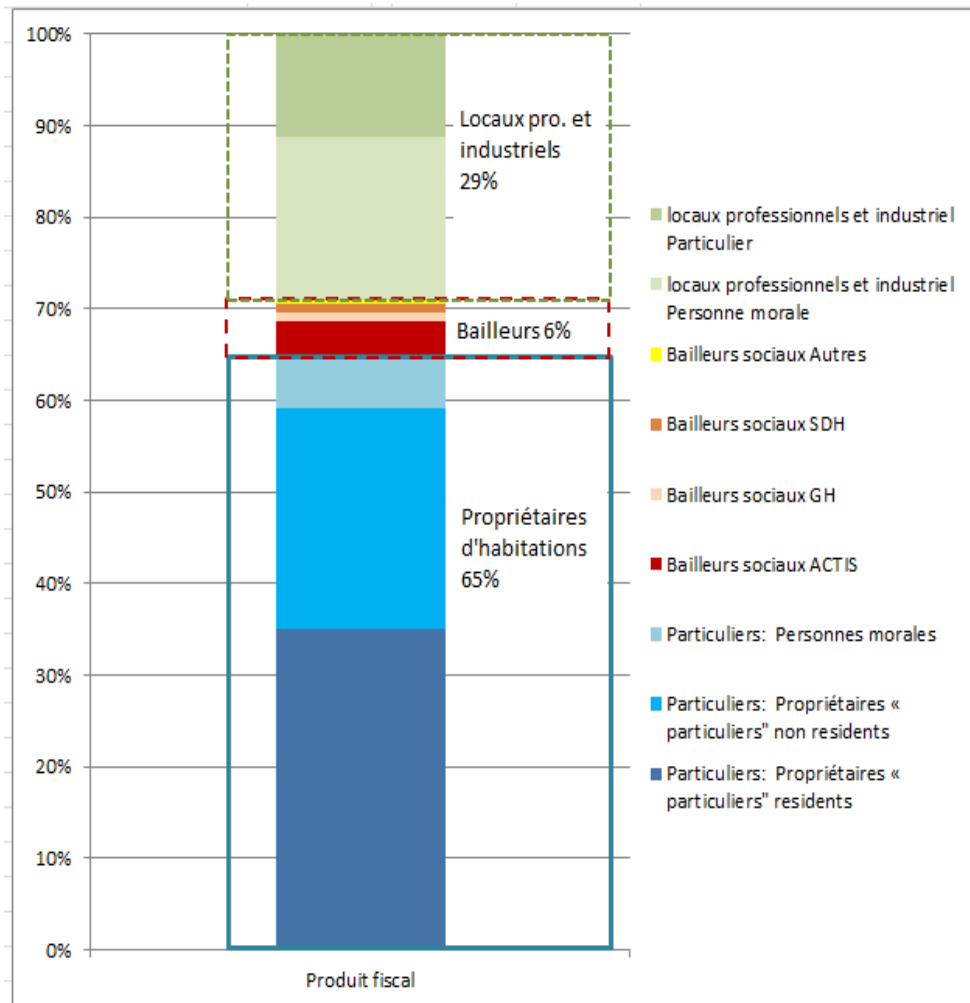
La taxe foncière est une charge non récupérable sur le locataire. Le propriétaire (bailleur privé) souhaitant répercuter la hausse de la taxe foncière sur le loyer est contraint par le bail conclu avec son locataire qui interdit d'augmenter le loyer au-delà de l'évolution de l'Indice de référence des loyers (IRL). Lors d'un renouvellement de bail, une majoration du loyer est envisageable, mais dépendra naturellement des prix de marché. Enfin, dans les villes qui bénéficient du dispositif d'encadrement des loyers, le bailleur doit se conformer aux loyers fixés par arrêté préfectoral.

De même, les bailleurs sociaux ne peuvent répercuter la hausse de la TFB sur les loyers d'habitation de leurs locataires (ils peuvent la récupérer sur les « dépendances » qui représentent 28% de leur parc) ; c'est sur eux que pèse l'augmentation de la taxe foncière.

Enfin concernant les locaux professionnels, le loyer du bail renouvelé doit, en principe, être fixé sur la valeur locative, qui dépend des caractéristiques du local et de sa situation géographique. Néanmoins, afin d'éviter que le loyer augmente trop brutalement, le législateur a créé le mécanisme du plafonnement encadré par l'application de l'indice des loyers commerciaux (ILC) ou

de l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT), sauf existence d'un motif à déplaçonnement (article L145-34 du Code de commerce).

A Grenoble 35% du produit fiscal perçu par la ville provient de propriétaires « particuliers » résident à Grenoble, 6 % des bailleurs sociaux (avec ACTIS comme 1^{er} contributeur, puis Grenoble Habitat, et la SDH).



Quel dispositif de modulation de la taxe foncière ?

Des **exonérations et abattement de droit** protègent certaines catégories de propriétaires :

- Les personnes âgées de plus de 75 ans et les personnes en situation de handicap (titulaires de l'AAH, allocation d'invalidité...) de condition modeste (revenu imposable <11K€ pour la 1ère part de QF) précaires bénéficient d'une exonération de taxe foncière.
- Les bailleurs sociaux bénéficient d'un abattement à hauteur de 25% des dépenses réalisées lors de la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique portant sur l'enveloppe du bâtiment, les systèmes de chauffage, les systèmes de ventilation ou d'éclairage... les travaux de mise en accessibilité et d'adaptation des logements aux personnes en situation de handicap sont également déductibles de la taxe foncière sur les propriétés bâties versée aux collectivités territoriales.

Par ailleurs, la ville de Grenoble a décidé d'adopter, en juin 2022, deux délibérations, visant à instaurer une **modulation de la taxe foncière** :

- La Ville a instauré un abattement de 50% sur la base d'imposition au foncier bâti pour les locaux faisant l'objet d'un Bail réel solidaire (BRS). Le BRS, créé par la loi du 6 août 2015, constitue un outil pertinent pour faciliter l'accès au logement des ménages modestes en dissociant la propriété du bâti de celle du foncier. Le portage du foncier par un Organisme de foncier solidaire implique le paiement d'une redevance modique par les propriétaires des logements. Cet avantage s'applique sur la durée du bail et tant que les conditions du BRS restent remplies.
- La Ville a prévu une exonération de 100% sur 5 ans de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les locaux à usage d'habitation affectés à l'habitation principale et issus de la transformation de locaux à usage de bureaux. L'objectif est de développer l'offre de logements en incitant les propriétaires à transformer en logements, certains bureaux anciens et non utilisés.

Une hausse des taux d'imposition de 25% : quels impacts sur les propriétaires résidents ?

Des simulations ont été faites pour calculer l'impact de la hausse de l'augmentation de la taxe foncière sur les propriétaires résidents dans leur appartement. Elles prennent en compte la revalorisation des valeurs locatives à partir desquelles est calculée le montant de la taxe, et la hausse de la part communale de l'impôt.

Nature local	Surface Moy	Cotisation TF moyenne 2022	TF 2023 cotisation commune après augmentation des taux de 25 %	impact de la revalorisation nationale des bases d'imposition de 7,1% (Indice IPCH novembre 2022)	impact liée à la hausse des taux de 25%
Appartement	25	491 €	657 €	35 €	131 €
	45	710 €	951 €	50 €	190 €
	65	992 €	1 327 €	70 €	265 €
	85	1 232 €	1 649 €	87 €	330 €
	105	1 576 €	2 110 €	112 €	422 €

Ces simulations sont à rapprocher des suppressions de taxe dont les habitants ont bénéficié depuis 2018 :

- La taxe d'habitation, supprimée entre 2018 et 2020 pour les 80 % des ménages les plus modestes, en 2023 pour les 20% restants
- La redevance audiovisuelle supprimée en 2022

En fonction de la composition du foyer fiscal, l'impact pour les ménages diffère (la taxe d'habitation étant notamment fonction de la composition du ménage).

Cas 1 : Appartement de 25m2, couple sans enfant

- **Avant** suppression de la TH et de la redevance audiovisuelle, ce couple payait 1031€ de taxe : 138€ de redevance audiovisuelle + 402€ de taxe habitation+ 491€ de taxe foncière
- **En 2023**, après revalorisation des bases et augmentation des taux, il paiera 657€ : la taxe foncière 2022 pour 491€ + révision nationale de la valeur locative 35€ + augmentation du taux communal 131€

Cas 2 : Appartement 45m2, couple sans enfant

- **Avant** suppression de la TH et de la redevance audiovisuelle, ce couple payait 1504€ de taxe : 138€ de redevance audiovisuelle + 656€ de taxe habitation+ 710€ de taxe foncière
- **En 2023**, après revalorisation des bases et augmentation des taux, il paiera 951€ : la taxe foncière 2022: 710€ + révision nationale de la valeur locative 50€ + augmentation du taux communal 190€

Cas 3 : Appartement 65m2, couple avec 2 enfants

- **Avant** suppression de la TH et de la redevance audiovisuelle, ce couple payait 1730€ de taxe : 138€ de redevance audiovisuelle + 600€ de taxe habitation+ 992€ de taxe foncière
- **En 2023**, après revalorisation des bases et augmentation des taux, il paiera 1327€ : la taxe foncière 2022 pour: 992€ + révision nationale de la valeur locative 70€ + augmentation du taux communal 265€

Cas 4 : Appartement 105m2, couple avec 2 enfants

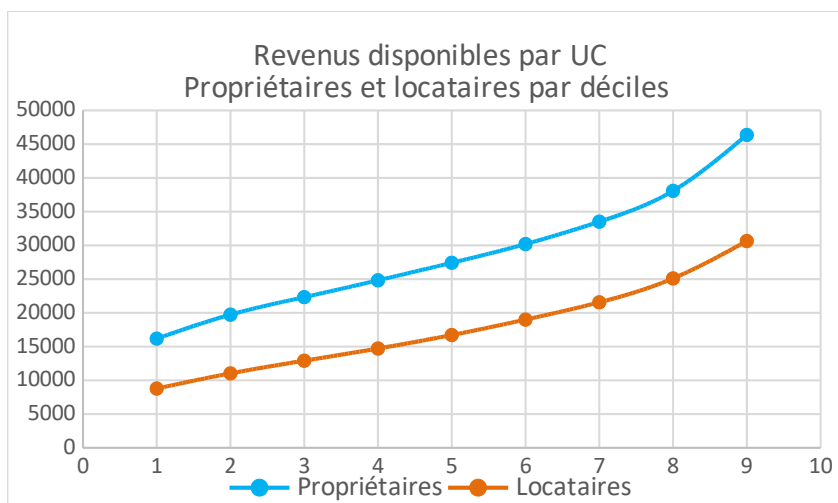
- **Avant** suppression de la TH et de la redevance audiovisuelle, ce couple payait 2992€ de taxe : 138€ de redevance audiovisuelle + 1278€ de taxe habitation+ 1576€ de taxe foncière
- **En 2023**, après revalorisation des bases et augmentation des taux, il paiera 2110€ : la taxe foncière 2022 pour: 1576€ + révision nationale de la valeur locative 112€ + augmentation du taux communal : 422€

Toutes ces simulations montrent que si la charge de ces hausses (bases + taux) est indéniablement lourde pour les propriétaires, elle représente, en moyenne, entre 30 et 50 % des économies réalisées par la suppression de la Taxe d'habitation et de la redevance audiovisuelle.

- Cas 1 : Économie de taxes de 438€, hausses des bases et du taux 166€ -> soit une hausse de 40 % de l'économie réalisée
- Cas 2 : Économie de taxes de 794€, hausses des bases et du taux 240€ -> soit une hausse de 30 % de l'économie réalisée
- Cas 3 : Économie de taxes de 738€, hausses des bases et du taux 335€ -> soit une hausse de 45 % de l'économie réalisée
- Cas 4: Économie de taxes de 1416€, hausses des bases et du taux 534€ -> soit une hausse de 37 % de l'économie réalisée

L'analyse du revenu disponible 2019 par unité de consommation et par décile sur Grenoble (données INSEE) montre que les propriétaires, ont un revenu disponible entre 50 et 80% plus élevé que les locataires. Cet écart est plus important sur les 1ers déciles : 84% sur 1er décile, 51% sur le dernier.

Déciles	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Propriétaires	16 180	19 730	22 330	24 820	27 420	30 190	33 510	38 080	46 370
Locataires	8 780	11 030	12 910	14 710	16 710	19 000	21 560	25 100	30 640



Si cette analyse montre que les propriétaires ont un revenu disponible plus élevé que les locataires, ceci n'exclut pas des situations possibles de propriétaires modestes.

La commune ne dispose pas de moyens (exonération ou abattement) pour moduler la TFB pour ces personnes, il faut envisager un dispositif qui respecte le principe d'égalité devant l'impôt et le fait qu'une commune ne peut créer de dispositifs fiscaux. Ainsi, la Ville envisage de travailler avec le CCAS pour soutenir ces propriétaires modestes qui pourraient être fragilisés.

En parallèle de la hausse de taux de la TFB, les taux de TFNB et de THRS augmenteront eux-aussi de 25%.

Une hausse des taux d'imposition de 25% : quels impacts pour les bailleurs sociaux ?

Les bailleurs ne pouvant répercuter la hausse de la TFB sur les loyers d'habitation de leurs locataires (ils peuvent la récupérer sur les « dépendances » qui représentent 28% de leur parc), c'est sur eux que pèse l'augmentation de la taxe foncière.

Les bailleurs bénéficient :

- D'exonérations à la construction et à la rénovation des logements (de ce fait plus le parc est neuf et/ou rénové, moins la taxe foncière pèse sur les bailleurs)
- D'abattement sur les logements situés en Quartier Politique de la Ville (abattement de 30%)

Leur sensibilité à la hausse de la Taxe foncière dépend de l'âge du parc et de sa géographie. Ainsi, ACTIS est plus sensible que GH à une hausse.

Aussi, pour les bailleurs sociaux, la ville va instituer une aide à la pierre destinée prioritairement à la rénovation thermique de manière à encourager les bailleurs sociaux à accélérer les rénovations thermiques des logements et alléger leur coût.

Prévisions budgétaires pour 2023 :

Le budget de fonctionnement 2023 : Budget principal

Grands équilibres

En Millions d'euros	CA 2021	BP 2022	ROB 2023		
FONCTIONNEMENT					
Recettes de fonctionnement (en M€)					
Fiscalité (3 taxes)	149,98	151,91	200	à	200
Compensations	4,66	5,11	5	à	5
Dotations Métropolitaines (AC, DSC)	34,25	33,85	34	à	34
Dotations État (DGF, DSU, DNP, DUCSTP)	28,18	28,12	28	à	28
Autres recettes	52,71	49,36	48	à	49
Total recettes réelles de fonctionnement	269,78	268,36	316	à	317
Dépenses de fonctionnement (en M€)					
Frais de personnel	138,25	140,76	153	à	155
Subventions CCAS	19,26	20,77	23	à	24
Autres subventions	17,66	18,63	28	à	28
Charges à caractère général	44,63	49,70	62	à	64
Autres dépenses	14,88	14,99	14	à	14
Dépenses réelles de fonctionnement TIR non déduits	234,67	244,86	280	à	285
INVESTISSEMENT					
Recettes d'investissement (en M€)					
Recettes d'investissement hors emprunts	28,69	66,96	47	à	48
Emprunts nouveaux	19,37	14,05	22	à	25
Recettes réelles d'investissement	48,05	81,01	69	à	73
Dépenses d'investissement (en M€)					
Dépenses d'équipement	41,47	58,10	77	à	79
Remboursement emprunt	24,17	25,20	24	à	24
Autres dépenses d'investissement	3,44	21,21	6	à	6
Dépenses réelles d'investissement (hors reports et TIR non intégrés)	69,08	104,51	107	à	109
Epargne brute	31,66	24,10	36	à	32
Épargne nette *	9,41	0,68	15	à	11

*dette récupérable et travaux d'investissement en régie déduits

Prospective financière 2023-2026

La prospective financière a été construite à partir du compte administratif 2022 estimé, avec un taux de réalisation de 70% à 75% des dépenses et recettes d'investissement.

	2023	2024	2025	2026
Recettes réelles de fonctionnement	316	317	320	323
Dépenses réelles de fonctionnement	280	281	287	292
Epargne brute	36	36	33	31
Remboursement du capital de la dette	24	22	22	23

Epargne nette	12	14	11	8
---------------	----	----	----	---

La prospective financière comprend les recettes de cessions des actions de la Compagnie de Chauffage et de Grenoble Habitat à la Métropole, réparties sur 2023 (Grenoble Habitat) et 2024 (compagnie de chauffage)

La prospective financière élaborée pour les années futures permet d'accompagner les projets du mandat dans le respect des ratios financiers réglementaires.

Recettes de fonctionnement :

Impôts et taxes :

Le produit de la fiscalité directe devrait augmenter de près de 48 M€ par rapport au BP 2022 sous l'effet d'une part, de la revalorisation des bases indexée sur l'inflation constatée de novembre 2021 à novembre 2022, soit +7,1%, et, d'autre part, sous l'effet de la hausse des taux de 25%.

Ainsi, le produit de fiscalité directe passerait de 151,91 M€ au BP 2022 à 200,8 M€ au budget 2023.

En prospective, l'hypothèse de variation suivante des bases fiscales a été prise :

2023	2024	2025	2026
7,1%	3,0%	2,1%	1,8%

Compte-tenu de l'anticipation du ralentissement des transactions immobilières à partir de 2023, une hypothèse de maintien de la recette de droits de mutation à titre onéreux à son niveau du BP 2022, soit 7,25 M€, est retenue, et ce, malgré la forte hausse de ce produit en 2022.

Concernant les autres impôts et taxes, à savoir principalement la taxe sur la consommation finale d'électricité, et la taxe sur la publicité extérieure, une hypothèse prudente de stabilité a été prise par rapport à 2022. De même, les années futures reposent sur une stabilité de ces produits.

Dotations et participations :

Dotations de l'Etat :

La loi de finances pour 2023 prévoit une stabilisation des concours financiers de l'état aux collectivités et une progression des dotations de péréquation.

Dans ce contexte, la Dotation Globale de Fonctionnement (dotation forfaitaire et dotation de solidarité urbaine) pour l'année 2023 devrait rester proche du montant de 2022, soit 28 M€.

Une hypothèse de stabilité de la DGF a été prise en prospective. A noter que les effets de la refonte des indicateurs servant au calcul de la DGF (potentiels fiscal et financier) suite à la suppression de la TH sur les résidences principales devraient être connus en 2023-2024.

Dotation de la Métropole :

Le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité entre la Métropole et ses communes a été adopté lors du Conseil Métropolitain de Novembre 2022 et prévoit notamment les modalités de répartition de Dotation de Solidarité Communautaire, la création d'un Fonds de concours aux communes pour la transition écologique et sociale ainsi que les détails du financement de l'urbanisme (taxe d'aménagement majorée, taxe d'aménagement et le partage du déficit des opérations d'aménagement métropolitaines).

La nouvelle DSC, dont l'enveloppe globale est maintenue à hauteur de 23,5 M€, se répartit sur la base :

- D'une enveloppe de 16 M€ sur laquelle s'exercent les critères légaux ainsi que les critères de solidarités conformément aux observations de la CRC:
 - 60 % écart de revenu
 - 8 % insuffisance de potentiel fiscal 4 taxes
 - 8 % Participation à l'offre de logements locatifs sociaux
 - 8 % Nombre d'allocataires du RSA
 - 16 % effort fiscal des ménages (foncier bâti / revenu)
- D'une enveloppe complémentaire de 7,5 M€ permettant de réduire les écarts et de permettre d'assurer un montant de DSC équivalent à celui touché en 2022 par chacune des communes.

Le montant de la DSC attribué à la ville de Grenoble pour 2023 sera identique à celui de 2022 et s'élèvera à 7,2M€

Un dispositif de fonds de concours a été constitué avec pour objectif de favoriser la transition écologique. Ce fond se veut accessible à l'ensemble des communes et équitablement réparti entre les communes du territoire. Ce fonds de concours se voit doté d'un budget de 2 M€/an à partir de 2023, soit 8 M€ d'ici à la fin du mandat, dont une enveloppe de 2,5 M€ pour la ville de Grenoble.

Concernant le financement de l'urbanisme, les modalités de partage et de reversement de la Taxe d'Aménagement ont été déterminées. Le montant attribué à la ville de Grenoble devrait être plafonné à hauteur de 310 K€ environ pour 2023.

Autres produits de participation :

Le montant des produits de participation reçus (à savoir les subventions perçues de l'Etat, du Département de l'Isère, de la Métropole, de la Région, de l'Union Européenne et de divers organismes tels que la CAF par exemple) devrait être équivalent à celui de 2022 et ce, malgré le retraitement de certaines recettes non pérennisées telles que les recettes liées à capitale Verte.

La prospective repose sur un gel de ces produits les années suivantes.

Autres recettes :

Les produits des services devraient diminuer de 1,2 M€ entre le BP 2022 et le BP 2023.

Les produits financiers devraient être stables par rapport à 2022 pour s'établir à 1,4M€.

Dépenses de fonctionnement :

Les charges à caractère général :

Les charges à caractère général devraient s'établir à environ 62 M€ soit une progression de près de 26%.

Cette progression intègre :

- Une augmentation des dépenses courantes de 620 K€ dont des nouvelles dépenses à hauteur de 2,2 M€ liées notamment à la prise en charge des déchets de l'espace public,

en partie compensée par la non reconduction des crédits attribués à Grenoble Capitale Verte pour 1,6 M€.

- Les impacts liés à l'inflation entraînant une hausse prévisionnelle des dépenses de près de 5,5 M€ principalement liées à la hausse des dépenses d'énergie.
- Enfin, un budget de 5,230 M€ est attribué en faveur des mesures de redistribution comprenant :
 - Une enveloppe comprise entre 0,5 M€ et 1,5 M€ réservée aux mesures d'aide individuelles versées aux personnes les moins aisées
 - Ainsi qu'une enveloppe comprise entre 4 M€ et 6 M€ au titre des diverses mesures de justice sociales

Les dépenses de personnel :

Le renforcement du service public et l'amélioration de la qualité de service aux usagers supposent un budget dédié en augmentation par rapport aux années précédentes.

En 2022, le montant des dépenses de personnel a subi une hausse importante qui n'était pas prévue du fait de la revalorisation du SMIC et donc de l'indice minimum de rémunération des agents publics et de la revalorisation de la valeur du point (au 01/07/2022) à hauteur de 2,2 M€, mais également du fait de l'augmentation de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) due à l'inflation, de l'effet en année pleine de l'indemnité de précarité et du 1er volet des mesures de déprécarisation des agents de la filière animation dans les écoles qui a conduit à rajouter 2,9 M€ à la DM2. Les dépenses de masse salariale s'établissent au final à 146,48 M€ tous budgets pour 2022.

La prévision pour 2023 prend donc en compte ces évolutions auxquelles s'ajoutent principalement le glissement vieillesse technicité, l'effet en année pleine de la valeur du point qui impacte aussi les dépenses liées aux services communs avec la Métropole, la hausse du Forfait Mobilité Durable (FMD) portant le budget masse salariale nécessaire à 151,4 M€.

La volonté de la municipalité de mettre en place des mesures fortes de renforcement du service public détaillées plus haut conduit à porter ce budget à 156,8 M€ afin de permettre la mise en place d'un bouclier social pour les agents en revalorisant le régime indemnitaire, le renforcement des services en comblant les postes vacants et prioritaires ainsi que des actions de déprécarisation et d'amélioration des conditions de travail des agents d'entretiens et de restauration et des animateurs périscolaires dans les écoles.

En revanche, aucune disposition n'a été prévue au titre de la loi de finance pour venir amortir l'impact de cette hausse des dépenses de personnel sur 2023.

Les subventions :

Le budget 2023 prévoit une hausse globale des subventions versées de 3,54%. Cette hausse est exclusivement liée à l'abondement de la subvention versée au CCAS, rendue nécessaire pour compenser la hausse du point d'indice et les différentes mesures de revalorisation salariale (1,4 M€) ainsi que l'impact de l'inflation (1 M€)

Les subventions versées aux budgets annexes progresseront de 2,6 M€ dont 640 K€ pour le budget SELF afin de compenser l'évolution des prix d'achat des denrées alimentaires. Le solde de 1,930 M€ est lié au passage, en 2023, à la nouvelle nomenclature comptable M57 qui prévoit le transfert de ces crédits du chapitre 67 sur le chapitre 65.

Les charges financières :

Ainsi pour un emprunt de 40 M€ sur 20 ans, le montant total des intérêts passe de 2,7 M€ à 12,7 M€ (+9,5 M€) et les charges d'intérêt progresseront de plus 2 M€ en 2023.

Par ailleurs, cette hausse des taux impacte le coût des emprunts contractés à taux variable (30% de l'encours de dette), représentant une augmentation de près de 200 K€ des charges d'intérêts en 2023.

A. La planification des investissements et le budget d'investissement 2023 (Budget principal):

Les données ci-dessous correspondent à une prévision des dépenses et recettes pour la Ville des investissements réalisés sur le territoire grenoblois-e-s (budget principal uniquement). Une hausse des dépenses d'investissement est prévue sur les prochaines années, financée par l'augmentation de la capacité d'autofinancement de la Ville ainsi que par des financements externes. Ces financements externes font l'objet d'une attention particulière ; de nouveaux financements seront recherchés notamment dans le cadre du Fonds Vert mis en place par la Loi de Finances pour 2023.

	2023			2024			2025			Dépens
	Dépense	Recette	Total	Dépense	Recette	Total	Dépense	Recette	Total	
Fabrique de la Ville	25 080K€	-2 810K€	22 269K€	28 934K€	-3 131K€	25 802K€	20 206K€	-1 772K€	18 433K€	16 70
Ecoles et équipements socio-culturels	11 673K€	-1 821K€	9 852K€	7 482K€	-1 582K€	5 900K€	14 525K€	-941K€	13 584K€	13 43
Espaces publics apaisés, végétalisés et rafraichissants et investissements de proximité	10 519K€	-520K€	9 999K€	7 461K€	-181K€	7 280K€	7 461K€	-181K€	7 280K€	7 63
Rénovation des locaux des agents pour un service public de qualité	8 411K€	-1 200K€	7 211K€	4 253K€	0K€	4 253K€	7 923K€	0K€	7 923K€	6 93
Sport	4 874K€	-543K€	4 331K€	7 619K€	-1 046K€	6 573K€	6 233K€	-896K€	5 337K€	2 41
Patrimoine	4 775K€	-2 548K€	2 227K€	8 008K€	-3 868K€	4 140K€	4 830K€	-1 848K€	2 982K€	94
Optimisation et gestion du patrimoine municipal	4 224K€	-31 113K€	-26 888K€	3 374K€	-13 158K€	-9 784K€	2 188K€	-1 527K€	661K€	2 51
Culture	4 169K€	-781K€	3 388K€	8 472K€	-1 385K€	7 088K€	8 166K€	-1 918K€	6 248K€	10 13
Transition numérique	3 250K€	0K€	3 250K€	2 350K€	0K€	2 350K€	2 350K€	0K€	2 350K€	2 35
Stationnement et mobilité	2 050K€	0K€	2 050K€	150K€	-550K€	-400K€	150K€	0K€	150K€	15
Qualité de l'air	2 028K€	-100K€	1 928K€	2 078K€	-100K€	1 978K€	1 378K€	-100K€	1 278K€	1 37
Cimetières	505K€	0K€	505K€	420K€	0K€	420K€	540K€	0K€	540K€	54
Solidarités	300K€	0K€	300K€	1 420K€	0K€	1 420K€	300K€	0K€	300K€	30
Moyen services	92K€	0K€	92K€	8K€	0K€	8K€	8K€	0K€	8K€	
Total général	81 950K€	-41 436K€	40 514K€	82 028K€	-25 001K€	57 027K€	76 257K€	-9 184K€	67 073K€	65 428

Les recettes sont présentées dans le tableau ci-dessus en négatif et viennent minorer les dépenses brutes.

Principaux projets d'investissements	Dépense	Recette	Net investi en 2023 par la Ville
Fabrique de la Ville	25 080K€	-2 810K€	22 269K€
<i>dont ANRU 2 Villeneuve - Pôle enfance Les Trembles</i>	4 880K€	-584K€	4 296K€
<i>dont ANRU 2 Villeneuve - Equipement jeunesse secteur 6</i>	3 443K€	-412K€	3 031K€
<i>dont ZAC Presqu'île scientifique</i>	3 000K€	0K€	3 000K€
<i>dont ZAC Flaubert</i>	2 633K€	0K€	2 633K€
Ecoles et équipements socio-culturels	11 673K€	-1 821K€	9 852K€
<i>dont Ecole Flaubert construction</i>	7 331K€	-965K€	6 366K€
<i>dont Travaux bâtiments scolaires</i>	1 500K€	0K€	1 500K€
<i>dont Rénovation des équipements socio-culturels</i>	450K€	0K€	450K€
<i>dont Ecole Buisson - Réhabilitation thermique</i>	400K€	0K€	400K€
Espaces publics apaisés, végétalisés et rafraichissants et investissements de proximité	10 519K€	-520K€	9 999K€
<i>dont Place aux enfants et cours d'écoles</i>	1 900K€	0K€	1 900K€
<i>dont Plateforme de stockage Nature en ville</i>	1 500K€	0K€	1 500K€
<i>dont Entretien des aires de jeux pour enfants (écoles et espace public)</i>	850K€	0K€	850K€
<i>dont Budgets participatifs</i>	760K€	0K€	760K€
Rénovation des locaux des agents pour un service public de qualité	8 411K€	-1 200K€	7 211K€
<i>dont Claudel - Travaux d'amélioration énergétique et confort + mobilier</i>	830K€	0K€	830K€
<i>dont Centre technique municipal Jacquard</i>	794K€	0K€	794K€
<i>dont Centre d'impression numérique : aménagement de l'unité haut volume à l'Alliance</i>	710K€	0K€	710K€
Sport	4 874K€	-543K€	4 331K€
<i>dont Plan stade - amélioration de l'offre : remplacement terrain stabilisé bachelard</i>	1 170K€	0K€	1 170K€
<i>dont Rénovation globale gymnases Jouhaux et Malherbe</i>	1 332K€	-300K€	1 032K€
<i>dont Travaux bâtiments sportifs</i>	868K€	-168K€	700K€
Patrimoine	4 775K€	-2 548K€	2 227K€
<i>dont Tour Perret</i>	3 535K€	-1 848K€	1 687K€
<i>dont Travaux clos-couvert des bâtiments patrimoniaux</i>	540K€	0K€	540K€
<i>dont Hôtel Lesdiguières - rénovation du bâtiment (contrat Capitale Verte)</i>	700K€	-700K€	0K€
Optimisation et gestion du patrimoine municipal	4 224K€	-31 113K€	-26 888K€
<i>dont Cessions actions Grenoble Habitat</i>	0K€	-30 000K€	-30 000K€
Culture	4 169K€	-781K€	3 388K€
<i>dont Plan lecture - Restructuration du réseau de lecture publique</i>	1 290K€	-430K€	860K€
<i>dont Travaux bâtiments culturels</i>	740K€	0K€	740K€
Transition numérique	3 250K€	0K€	3 250K€
Stationnement et mobilité	2 050K€	0K€	2 050K€
Qualité de l'air	2 028K€	-100K€	1 928K€
<i>dont Parc de véhicules</i>	1 988K€	-100K€	1 888K€
Cimetière	505K€	0K€	505K€
Solidarités	300K€	0K€	300K€
Moyen services	92K€	0K€	92K€
Total général	81 950K€	-41 436K€	40 514K€

Les dépenses d'équipement 2023 devraient augmenter de près de 20 M€ par rapport au BP 2022 du fait du phasage des travaux de certains projets (pôle enfance des Trembles, école Flaubert...) et du démarrage des travaux de nouveaux projets (restructuration du réseau des bibliothèques).

Les recettes d'investissement ci-dessus incluent la cession des actions de Grenoble Habitat pour 30 M€.

Budgets annexes et Régie Lumière

Budget annexe Selfs

Jusqu'en 2021, ce budget annexe retraçait les activités de restauration administrative du Self Clémenceau à destination essentiellement des agents de la Ville. Depuis 2022, le self Clémenceau n'accueillant plus de convives, ce budget retrace les dépenses liées à la production de repas par le Self Clémenceau et les dépenses liées au fonctionnement du self ouvert dans le bâtiment Camille Claudel.

Globalement, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 67 K€ (+6%), passant de 1,16 M€ en 2022 à 1,23 M€ en 2023 sous l'effet d'une augmentation des charges de personnel de 138 K€ (788 K€ contre 650K€) atténuée par une baisse des charges à caractère général de -77 K€ en 2023. La hausse des dépenses de personnel s'explique par la prise en compte, en plus du glissement vieillesse technicité, de la revalorisation du point d'indice en année pleine en 2023.

Concernant les charges à caractère général, la hausse des dépenses d'alimentation liée à l'inflation est atténuée par la diminution des dépenses d'énergie sur le Self Clémenceau, celui-ci n'accueillant plus de convives.

S'agissant des recettes réelles de fonctionnement hors subvention exceptionnelle versée par le budget principal, elles sont en augmentation de près de 20%, passant de 0,49M€ à 0,58 M€. Cette hausse s'explique par une prévision d'augmentation de la fréquentation ; un projet de refonte de la tarification du self pour les agents Ville et CCAS, ainsi que d'ouverture du self à d'autres employeurs est actuellement à l'étude.

La hausse des recettes supérieure à celle des dépenses permet de dégager une capacité d'autofinancement de 132€ contre 195k€ en 2022 avec une diminution de la subvention exceptionnelle du budget principal de 80 K€ par rapport à 2022.

Comme en 2022, aucun emprunt n'est prévu au budget.

Budget Annexe Cuisine Centrale

Ce budget annexe rassemble l'ensemble des dépenses et recettes des activités réalisées par la cuisine centrale dans le cadre de la production des repas à destination notamment des restaurants scolaires, des crèches et halte-garderie, ou du portage de repas. L'équilibre de ce budget se fait principalement par l'achat par le budget principal des repas produits par la Cuisine Centrale pour la restauration scolaire. Un projet d'extension de la cuisine centrale a été lancé afin d'améliorer les conditions de production.

Globalement, les dépenses réelles de fonctionnement sont en augmentation de +24% entre 2022 et 2023. Cette hausse s'explique par l'augmentation des charges à caractère général (+ 1,5 M€ en 2023) sous l'effet de l'inflation et de l'augmentation de la fréquentation prévisionnelle.

Les dépenses de personnel augmentent également de 130 K€ en 2023, tenant compte de la revalorisation du point d'indice en année pleine, du RIFSEEP et du glissement vieillesse technicité.

Les recettes réelles de fonctionnement, hors subvention d'équilibre, augmentent de 18%, soit +1,15 M€, du fait de l'augmentation de la fréquentation prévisionnelle.

La hausse des recettes ne permet toutefois pas de compenser la hausse des dépenses ; la subvention d'équilibre augmente de 555 K€, passant de 712 K€ à 1,27 M€.

Les dépenses d'investissement augmentent 0,22M€, passant de 0,56M€ à 0,79M€. Cette hausse s'explique par la prise en compte de dépenses liées au renouvellement des cellules froides en 2023.

En conséquence, l'emprunt sur ce budget annexe augmente de 0,13 M€.

Budget Annexe Activités économiques

Ce budget annexe intègre certains biens loués qui sont restés la propriété de la ville lors du transfert de la compétence « développement économique » à la Métropole.

Parmi les autres biens affectés à ce budget annexe se trouve notamment le Palais des Sports Pierre Mendes France avec l'ensemble des dépenses et des recettes d'exploitation y afférent.

En 2023, la subvention d'équilibre de ce budget annexe est quasi stable par rapport à 2022 (2,4 M€), les dépenses et recettes de fonctionnement (hors subvention du Budget principal) n'augmentant que très légèrement (respectivement +18 K€ et -4 K€).

Les dépenses réelles d'investissement diminuent de 0,32 M€ par rapport au BP 2022 du fait de la baisse du remboursement du capital de la dette eu égard au profil d'amortissement des emprunts de ce budget et à l'absence de recours à l'emprunt depuis plusieurs années sur ce budget.

Les recettes réelles d'investissement résultent de régularisations (0,35M€) des encours de dette transférés à la Métropole et des encours de dettes récupérables au budget 2022.

Il n'est pas prévu de recours à l'emprunt sur ce budget en 2023.

Budget Annexe Locaux culturels

Ce budget annexe n'intègre plus qu'un équipement, la Belle Electrique, suite au transfert de la MC2 à la Métropole au 1er janvier 2017.

Le remboursement de l'emprunt représente 0,5 M€ en dépenses de fonctionnement et 1 M€ en dépenses d'investissement dont 0,3 M€ sont pris en charge par la Métropole au titre de la dette récupérable pour la MC2.

Les charges liées aux intérêts augmentent de 0,30 M€ du fait de la hausse des taux d'intérêt.

La subvention d'équilibre versée à ce budget par le budget principal devrait s'élever à 1,22 M€ en hausse de 0,26 M€ par rapport à 2022, principalement du fait de l'augmentation des charges d'intérêt.

Budget Annexe Mistral- Eaux Claires

Ce budget intègre l'ensemble des opérations d'aménagement portées par la Ville dans le cadre de l'opération Mistral – Eaux Claires.

Le report des travaux de réfection de l'Avenue Rhin et Danube sur 2023 nécessite le maintien en 2023 de 0,1 M€ au titre du remboursement à la Métropole des dépenses liées à la réfection pour le compte de la Ville.

Ce budget comporte par contre des montants importants d'écritures d'ordre (sans flux financiers) de suivi des stocks de terrains.

La subvention d'équilibre du budget principal à ce budget annexe devrait se maintenir à 0,1 M€ en 2023.

Régie Lumière

La régie Lumière a été créée au 1^{er} septembre 2015. Cette régie à autonomie financière intègre l'ensemble des flux financiers liés au CREM (contrat réalisation exploitation maintenance) passés pour l'exploitation de l'éclairage public.

Outre la volonté politique de mettre en place des solutions économes en matière de consommation énergétique, la régie Lumière porte l'ensemble de la politique de développement, de modernisation, de renouvellement et d'entretien des points lumineux de la Ville. Ce budget intègre en outre l'ensemble des dépenses et recettes liées aux illuminations de Noël.

Globalement, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 0,25 M€ passant de 2,12M€ en 2022 à 2,38M€ en 2023. Cette hausse s'explique par l'impact de l'inflation sur les dépenses de consommables ainsi que par la hausse des taux d'intérêt.

Les recettes réelles de fonctionnement, hors subvention exceptionnelle versée par le budget principal, sont quasi stables par rapport à 2022 (+15 K€).

La stabilité des recettes et la hausse des dépenses de fonctionnement entraînent une augmentation de la subvention exceptionnelle du budget principal de +0,33 M€, passant de 2,36 M€ au BP 2022 à 2,69 M€ en 2023.

Les dépenses d'investissement (hors remboursement du capital de la dette) devraient s'élever à 2,53M€, soit un montant équivalent à celui du BP 2022.

Elles sont principalement financées par l'emprunt qui reste stable, à hauteur de 2,3M€.

Annexes :

Structure des effectifs (année 2021)

Répartition par statut et catégorie des agents sur un emploi permanent (effectifs présents au 31/12/2021)

	CAT. A	CAT. B	CAT. C	TOTAL
Titulaires et stagiaires CNRACL	308	441	1681	2430
Titulaires et stagiaires IRCANTEC	4	5	47	56
Titulaires détachés autres fonctions publiques	12	11	4	27
Sous total titulaire	324	457	1732	2513
Contractuels (RQTH)	1	2	6	9
Contractuels durée Déterminée	62	70	9	141
Contractuels durée Indéterminée	24	5	5	34
Sous total non titulaires	87	77	20	184
TOTAL	411	534	1752	2697

Répartition par catégorie et directions générales des agents sur un emploi permanent (effectifs présents au 31/12/2021)

Directions générales	Cat A	Cat B	Cat C	Total
Direction Générale des services	43	33	146	222
Dir G Finances – Juridique	33	10	49	92
Dir G Ressources Humaines - Numérique	24	33	41	98
Dir G Ville Résiliente	108	104	660	872
Dir G Ville Émancipatrice	155	307	782	1244
Dir G Ville Solidaire	48	47	74	169
TOTAL	411	534	1752	2697

Directions générales	Cat A	Cat B	Cat C	Total
Direction Générale des services	19%	15%	66%	100%
Dir G Finances – Juridique	36%	11%	53%	100%
Dir G Ressources Humaines - Numérique	24%	34%	42%	100%
Dir G Ville Résiliente	12%	12%	76%	100%
Dir G Ville Émancipatrice	12%	25%	63%	100%
Dir G Ville Solidaire	28%	28%	44%	100%
TOTAL	15%	20%	65%	100%

Répartition des effectifs gérés au 31/12/2021



Durée du travail (Année 2021)

La durée du travail de la Ville de Grenoble a été définie en 1983 avec un passage aux 35 heures hebdomadaires dans le cadre d'un contrat de solidarité passé avec l'État. La durée annuelle pouvait être portée à 1579 heures, deux jours du maire inclus.

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 impose désormais aux collectivités locales de définir pour leurs agents une organisation du temps de travail prévoyant un temps annuel de 1607 h pour une mise en œuvre au plus tard au 1er janvier 2022.

Ainsi, depuis le 1er janvier 2022, deux jours du maire et deux jours de congés annuels ont été supprimés. En contrepartie, les agents travaillent 35 mn de plus par semaine pour générer 4 jours de RTT. Le dispositif mis en place est différent selon que les agents sont en horaires variables ou en horaires fixes et si des facteurs de pénibilité entrent en compte.

Répartition des temps de travail (Année 2021)

	Temps plein	Temps partiel	Temps partiel thérapeutique	Temps non complet	TOTAL Mairie
2021	2131	259	97	210	2697
% de l'effectif global	79,01 %	9,60 %	3,60 %	7,79 %	100,00 %

Détails des temps partiels et des temps non complets (Année 2021)

Temps partiel	Ensemble	%
50%	9	3,47 %
60%	4	1,54 %
70%	6	2,32 %
80%	156	60,23 %
90%	84	32,43 %
Total	259	100,00 %

TEMPS NON COMPLET	Ensemble	%
>= 10% et < 20%	0	0,00 %
>= 20% et < 30%	5	2,38 %
>= 30% et < 40%	4	1,90 %
>= 40% et < 50%	1	0,48 %
>= 50% et < 60%	24	11,43 %
>= 60% et < 70%	14	6,67 %
>= 70% et < 80%	28	13,33 %
>= 80% et < 90%	109	51,90 %
>= 90 %	25	11,90 %
Total	210	100,00 %

Rémunérations année 2021

FONCTIONNAIRES SUR EMPLOI	Montant total des rémunérations annuelles brutes (hors charges)	dont primes et indemnités (à l'exception des frais de	dont nouvelle bonification indiciaire	dont heures supplémentaires ou	dont SFT	dont IR
CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT 2021	Montant total des rémunérations annuelles brutes (hors charges patronales) 3.2.1.1		dont primes et indemnités 3.2.1.2		dont heures supplémentaires ou complémentaires 3.2.1.4	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Catégorie A	1 335 725	1 715 731	247 962	374 825	3 239	3 585
Catégorie B	844 524	1 508 554	162 802	322 532	2 557	12 387
Catégorie C	1 119 199	1 050 738	169 078	168 186	59 391	11 411
TOTAL	3 299 448	4 275 023	579 842	865 543	65 187	27 383

Hommes	0
Femmes	0
	0
	0

Éléments relatifs à la dette du Budget principal – orientations 2023

L'ensemble des éléments présentés ci-dessous est issu de la prospective financière qui repose sur des taux de réalisation de 70% à 75% des dépenses et recettes d'investissement.

Contexte financier

Les taux d'intérêt ont fortement augmenté depuis l'été 2022 dans un contexte de conflit en Ukraine et de hausse de l'inflation avec une augmentation des taux directeurs des principales banques centrales.

La Ville avait pu bénéficier fin 2021 de taux d'intérêts très bas, inférieurs à 1%, pour des prêts sur 20 ans ; sur la même maturité, les taux d'intérêts s'établissent aujourd'hui autour de 3,5%.

Cette hausse des taux impacte les conditions de taux des futurs emprunts souscrits par la Ville ainsi que les taux des emprunts variables souscrits auparavant.

Stratégie d'endettement

Compte tenu du contexte du marché des taux, la Ville souhaite recourir à des produits de financement dont l'évolution des taux d'intérêt doit être limitée. Dans le souci d'optimiser sa gestion de dette et dans le cadre des circulaires n° NOR INTB9200260C du 15 septembre 1992 et n° NOR IOCB1015077C du 25 juin 2010, ainsi que de l'article 32 de la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires, la Ville pourra recourir à des produits de financement qui pourront être des emprunts classiques à taux fixes simple, à phase ou à taux variables non structurés. Les taux variables seront essentiellement indexés sur l'indice Ester.

Pour l'exécution de ces opérations, il sera procédé à la mise en concurrence d'au moins deux établissements bancaires.

Dans la prospective, une hypothèse d'emprunts à taux fixes a été retenue pour les nouveaux emprunts. A noter, qu'en fonction du contexte de taux, la Ville pourra le cas échéant souscrire des emprunts à taux variable. En 2022, la Ville a varié les types de taux, souscrivant des emprunts à taux fixes et à taux variables, qui, malgré la hausse des taux, restent attractifs.

Profil des emprunts futurs

	2023	2024	2025	2026
Taux d'intérêt	3,45%	3,45%	3,45%	3,45%
Durée d'amortissement en années	20	20	20	20

Annuité de la dette

	2023	2024	2025	2026
Charges financières nettes (après retrait dette récupérable voirie)	6 114	5 649	6 666	7 159
Amortissement du capital (après retrait dette récupérable voirie)	22 386	21 967	21 601	22 830
Annuité de la dette	28 499	27 616	28 267	29 989

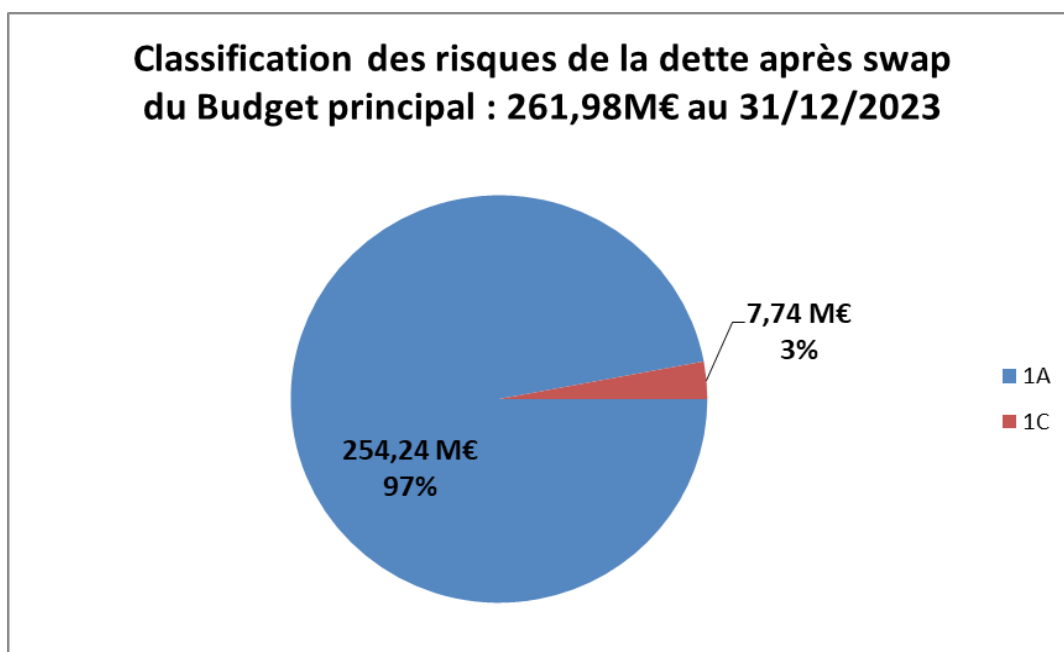
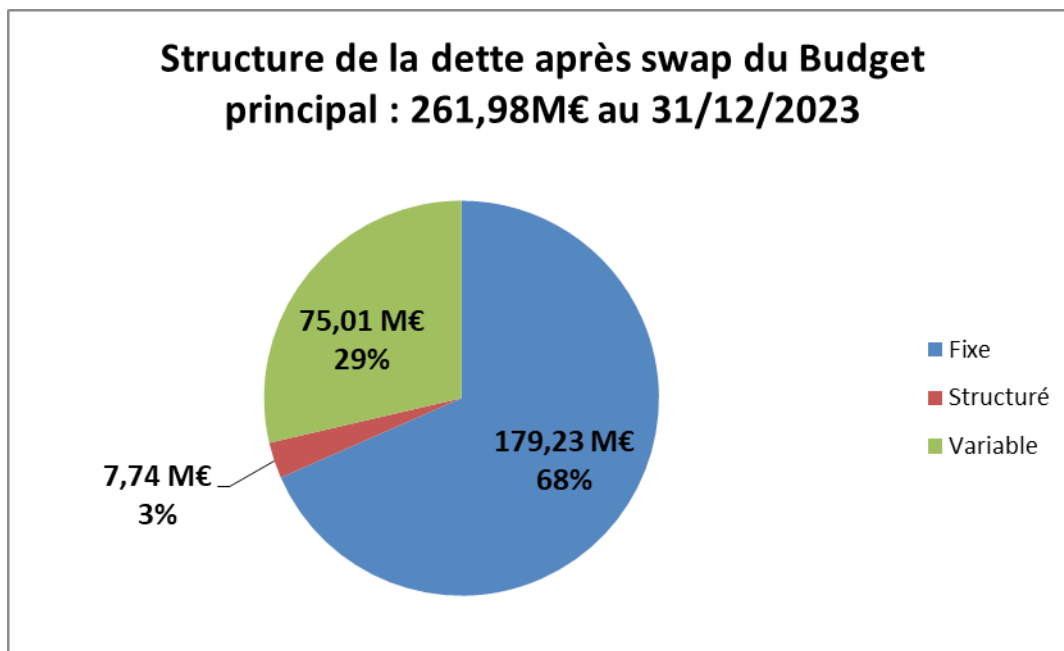
Encours de dette et capacité de désendettement

	2023	2024	2025	2026
Encours de dette budget principal	244	242	257	265
Epargne brute	36	36	33	31
Capacité de désendettement	7	7	8	9

Structure de la dette

La structure de l'encours de dette du Budget principal au 31/12/2023 après swap reste majoritairement positionnée sur du taux fixe et sur un risque d'indice et de structure faible (1A-1B).

L'encours de dette présenté ci-dessous repose sur une réalisation à 100% des dépenses et des recettes ainsi que de l'emprunt prévu en 2023. Cet encours ne tient pas compte de la déduction de la dette récupérable.



Etat des indemnités versées aux élu-es (art. L 5211-11-12-1 du CGCT) 2022

MONTANT BRUT	CHIFFRES (source : Ville de Grenoble)		
	indemnités brutes Mensuelles 2022 Ville	indemnités brutes Mensuelles 2022 Métro	Satellite Ville (brut)
AGOBIAN Anouche	2432,22	845,36	
ALLOTO Maxence	2432,22	845,36	
BACHER Katia	1375,12		
BACK Antoine	2432,22		
BELAIR Margot	2432,22	845,36	
BELTRAN-LOPEZ Luis	1375,12		
BEN REDJEB El Hasni	322,04	845,36	
BENSE Delphine	322,04		
BERANGER-FENOUILLET Nathalie	322,04		500 € (SEM ALPEXPO) 408 € - (SYNDICAT PARC NATUREL REGIONAL CHARTREUSE)
BERON-PEREZ Nicolas	1375,12	1690,72	
BERTRAND Olivier	2432,22	845,36	601,17 € (SPL EAU DE GRENOBLE)
BOER Brigitte	322,04		
BOUTAFA Cherif	322,04		
BOUZEGHOUB Hassen	322,04	845,36	
BRETTON Annabelle	2432,22	845,36	
CAPDEPON Khira	2432,22	845,36	
CARIGNON Alain	322,04	845,36	
CARROZ Emmanuel	2432,22	845,36	
CENATIEMPO Cécile	322,04	1127,15	
CHALAS Emilie	322,04	845,36	
CHASTAGNER Thierry	1375,12		
CLOUAIRE Pascal	322,04	1690,72	601,17 € (SEM INNOVIA)
CONFESSION Alain	2432,22	845,36	601,17 € (SEM CIE DE CHAUFFAGE)
DESLATTES Céline	1375,12	1690,72	
DJIDEL Salima	1375,12	1690,72	
EZZAROUALI Khadija	322,04		
FLECHET Antoine	322,04		
FOUGERES-SOW Sylvie	1375,12		
FRISTOT Vincent	2432,22	845,36	601,17 € (SEM GEG)
GARNIER Christine	2432,22	845,36	
GENTIL Romain	322,04		
HABFAST Claus	1375,12		
JUVEN Pierre-André	2432,22		
KADA Nicolas	2432,22	845,36	
KRIEF Sandra	1375,12	845,36	
LHEUREUX Lucille	2432,22	845,36	
MARTIN Elisa	322,04	845,36	
MASSON Laure	322,04		
MENNETRIER Céline	2432,22		
MERIAUX Pierre	2432,22		
MONGABURU DOMJEAN Yann	1375,12	1690,72	
NAMUR Gilles	2432,22	845,36	
OLMOS Anne-Sophie	1375,12	1690,72	
PANTEL Chloé	2432,22	845,36	
PETERS Isabelle	2432,22		
PFISTER Laura	2432,22	845,36	
PICOLLET Lionel	322,04	1127,15	
PINEL Nicolas	322,04	845,36	
PIOLLE Eric	4392,24	845,36	
ROCHE Anne-Sylvie	322,04	1127,15	
SABRI Abdel Hakim	2432,22	845,36	
SCHUMAN Barbara	1375,12	1127,15	601,17 € (SEM GRENOBLE HABITAT)
SIX Olivier	322,04	1127,15	
SOLDEVILLE Jérôme	1375,12		
SPINI Dominique	322,04	845,36	
TAVEL Maud	2432,22		
WADELEC Maude	322,04		
WAZIZI Djamel	322,04		
ZENATI Amel	1375,12		